

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

1^{er} JUILLET 2003

RAPPORT D'ACTIVITES

DU COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES
ET DE LA DIVISION DES RELATIONS INTERNATIONALES
POUR L'ANNEE 2002(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPEENNES
PAR M. **TRUSSART**

(1) Voir Doc. n° 420 (2002-2003) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 1^{er} juillet 2003 (1) le rapport d'activités du Commissariat général aux relations internationales et de la division des Relations internationales pour l'année 2002.

I. EXPOSE DE M. SUINEN, DIRECTEUR GENERAL ET COMMISSAIRE GENERAL DU CGRI

Le précédent rapport d'activité était, pour la première fois, commun au CGRI et à la DRI, traduisant la volonté des entités fédérées francophones de mettre en œuvre une politique internationale intégrée.

Tout au long de l'année 2002, le processus d'intégration des deux organismes a suivi son cours. Désormais, ils fonctionnent de fait comme une entité unique, permettant à la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de parler d'une seule voix sur la scène internationale, et consacrant la solidarité entre Bruxelles et la Wallonie.

Cette évolution institutionnelle doit nécessairement être accompagnée d'une action sur les structures pour les rendre plus performantes, plus à l'écoute des usagers, plus proches des citoyens. Les évaluations extérieures font partie de ce processus et 2002 a vu le CGRI-DRI s'engager sur la voie, à moyen terme, d'une certification ISO, dont la première étape est la constitution d'un tableau de bord prospectif. Celui-ci est à la

fois un outil de gestion et d'évaluation. Il accompagne la réalisation d'objectifs au service de l'utilisateur, tout en répondant aux orientations gouvernementales.

Parallèlement, le service « stratégie et service au public » a lancé en 2002 :

- une enquête permanente sur l'accueil des visiteurs au sein de l'Espace international Wallonie-Bruxelles (EIWB);

- une enquête annuelle pour mesurer la satisfaction des usagers quant au traitement des dossiers.

En termes globaux :

- 63,3 % des répondants estiment que les services du CGRI-DRI rencontrent très bien leurs attentes;

- 61,8 % estiment qu'ils contribuent à améliorer la position internationale des opérateurs wallons et bruxellois;

- 64,5 % estiment qu'ils contribuent à améliorer l'image de marque Wallonie-Bruxelles.

De façon plus qualitative, les appréciations positives concernent la qualité des relations humaines, l'absence de formalisme et la rapidité des délais de réponse et de paiement. Une note plus négative est attribuée à la qualité de l'information.

Une meilleure information pourra être offerte, notamment, grâce à l'internet. 2002 a en effet vu la mise en ligne du nouveau site WBRI, caractérisé par une nouvelle charte graphique, plus claire et agréable et la mise en ligne de services au public. D'autres outils performants suivront, tels que le traitement informatisé des fiches pays et l'intranet.

La qualité au service à l'utilisateur est ainsi pour nous une préoccupation essentielle.

En quelques chiffres, pour 2002, le CGRI-DRI c'est :

- plus de 100 accords gérés dont 5 nouveaux accords-cadres en 2002;

- un réseau de 14 délégations à l'étranger, dont 2 nouvelles en 2002, 2 centres Wallonie-Bruxelles, 1 bureau en Louisiane, 12 coordinateurs APEFE;

- 1 650 jeunes de Wallonie-Bruxelles envoyés à l'étranger;

- 1 154 jeunes étrangers accueillis ici;

- 121 enseignants en poste à l'étranger;

- quelque 500 personnes employées (450 CGRI + 50 DRI, fin 2002);

- 54 854 000 euros de budget (38 238 000 CGRI + 16 616 000 DRI).

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Bock, Dardenne, Mmes Derbaki Sbaï, Servais-Thysen, MM. van Eyll, Bodson, Istasse (Président), Galand, Mme Theunissen, MM. Trussart (Rapporteur), Etienne et Lebrun.

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales;

M. Bertoux, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Bost, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. De Smet, attaché au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Robbeets, inspecteur général à la DRI;

M. Suinen, directeur général et commissaire général au CGRI;

M. Lagasse, directeur général adjoint au CGRI;

M. Velazquez, attaché au CGRI;

M. De Greef, délégué de la Communauté française auprès de la Communauté européenne;

Mme Jamoule, déléguée de la Communauté française auprès de la Communauté européenne;

M. Vanpetegem, expert du groupe MR;

M. De Stercke, expert du groupe PS;

Mme Wattiaux, experte du groupe cdH.

Relations bilatérales

Les relations bilatérales s'intègrent dans la politique internationale globale de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française. C'est cette politique qui définit nos objectifs, à savoir :

- promouvoir l'image de Wallonie-Bruxelles;
- soutenir les créateurs de Wallonie-Bruxelles;
- défendre les intérêts et valoriser les compétences.

L'objectif est de prolonger la coopération entre les gouvernements par le soutien aux coopérations structurées entre opérateurs. En effet, les instruments de la coopération que sont les administrations des relations internationales et leurs représentations extérieures, doivent agir en tant que catalyseurs de coopération sans se substituer aux acteurs, mais en les accompagnant.

Sur le plan géopolitique, la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ont opté pour une coopération avec un nombre assez limité de pays partenaires. Toutefois, de nouveaux Accords ont été signés avec de nouveaux pays partenaires et d'autres sont en préparation (Turquie, ...) ce qui nécessite incontestablement une adaptation des moyens budgétaires qui nous sont attribués.

Le choix des pays partenaires est essentiellement déterminé par les paramètres suivants :

- Proximité: les pays voisins sont le prolongement naturel du marché intérieur;
- Appartenance à la Francophonie ou intérêt pour le développement de la langue française;
- Liens historiques et traditions de coopération;
- Dimension du partenaire compatible avec celle de Wallonie-Bruxelles;
- Attitude du partenaire, c'est-à-dire sa volonté effective de coopérer et sa reconnaissance des compétences internationales des entités fédérées de la Belgique;
- Complémentarités possibles avec des programmes multilatéraux;
- Leur comportement en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie, sachant qu'une coopération peut aussi être l'occasion d'infléchir leur comportement dans ce domaine.

Concrètement, l'année 2002 a été marquée par l'ouverture de deux nouvelles délégations, Varsovie et Bucarest, traduisant la nécessité

d'accompagner l'évolution de la construction européenne en complétant notre présence dans les pays d'Europe centrale.

Plus généralement, la préparation à l'élargissement de l'Union européenne a été un axe majeur de notre action bilatérale en 2002. Notre expérience de pays fondateur et notre expérience dans les matières européennes nous ont amené à mettre notre expertise à la disposition des pays candidats. Ces transferts se sont opérés dans des domaines tels que la gestion des fonds structurels, l'intégration de l'acquis communautaire, le renforcement des compétences en gestion publique et privée ou le développement des partenariats en études européennes.

Mais l'élargissement de l'Union européenne a également des incidences linguistiques et Wallonie-Bruxelles contribue également à la préparation linguistique des pays candidats.

Faits marquants en 2002, cinq nouveaux accords de coopération ont été signés. Ils concernent les Pays-Bas, la Lettonie, la Lituanie, le Vietnam et la République démocratique du Congo. Deux accords déjà existants, pour le Maroc et la Bulgarie, ont vu s'y joindre la Commission communautaire française.

Cela, ajouté aux nombreuses demandes d'accord émanant d'autres Etats, confirme l'attractivité de Wallonie-Bruxelles et la pleine reconnaissance de la capacité d'action des entités fédérées.

Il est à noter que 2002 a vu se mettre en place de façon effective la nouvelle procédure de préparation et de gestion des accords bilatéraux, procédure démarrée en 2001. Elle vise à associer dans l'efficacité et la transparence tous les acteurs impliqués par les accords: services centraux et décentralisés des trois gouvernements, les pouvoirs locaux, les universités, les milieux de la culture, de la formation et de la vie socio-économique.

Nos actions bilatérales sont étroitement liées à notre effort de coopération au développement. Le CGRI-DRI, sous l'appellation générale de « programmes d'appui aux acteurs de la coopération au développement », a mis sur pied un ensemble d'outils ciblés qui répondent à la fois aux besoins en développement et aux orientations stratégiques de Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci sont coordonnés avec les actions de l'APEFE, le tout afin d'offrir à notre Communauté les moyens d'agir de façon intégrée — politique, culturel, économique, éducation, scientifique — en matière de coopération et de développement.

Le premier de ces outils est le cofinancement d'ONG de développement, effectif depuis 1998 et qui fonctionne de mieux en mieux. Ce programme, conçu et géré en relation étroite avec les représentants des ONG a soutenu en

2002 90 projets présentés par 40 ONG pour un montant de 1 138 785 euros. Il a en outre offert des appuis financiers significatifs à deux programmes globaux: 75 368 euros pour le CNCD et 379 000 euros pour l'opération 11.11.11. Il a également soutenu à hauteur de 89 241 euros 20 micro-projets émanant de partenaires du Sud et parrainés par le CNCD.

Pour l'ensemble des projets soutenus, les principaux secteurs d'intervention sont l'Economie sociale, la Formation technique et professionnelle, l'Audiovisuel, la Jeunesse, le Développement agronomique et pastoral, l'Environnement et la gestion des ressources naturelles, les Droits de l'homme, l'Education, la Santé ...

Un autre de ces outils est l'éducation au développement. Celle-ci représente une composante à part entière de l'éducation à la citoyenneté et met l'accent sur les interdépendances et les solidarités internationales. Les moyens d'action ont été le soutien aux projets d'éducation et de sensibilisation menés par les ONG ou par les acteurs en éducation reconnus par la Communauté française.

Autre nouvel outil, les Gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne, de la Communauté germanophone et le Collège de la Commission communautaire française ont décidé la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale — CWBCI, qui regroupe les acteurs de la coopération. Celui-ci est une instance consultative chargé de formuler avis et propositions sur la politique générale de la coopération internationale au développement.

Notre effort bilatéral est donc important et en progression, quantitativement et qualitativement. Quantitativement suite aux nouveaux accords et nouvelles délégations, qualitativement parce que nous avons eu à cœur, pour chaque pays, de nous concentrer sur un ou deux thèmes et secteurs prioritaires. Cette option évite l'éparpillement des ressources et augmente l'efficacité et la visibilité de nos actions.

Quelques exemples:

— L'année 2002 fut fort riche en ce qui concerne nos relations avec le Québec, tant sur les plans politique que culturel. Sur le premier plan, plusieurs rencontres entre nos ministres respectifs ont permis d'inscrire nos liens dans la durée. Sur le second plan, nos activités sur place n'ont pas démenti leur dynamisme, tant par leur nombre que par leur succès. Julos Beaucarne a ainsi été l'invité d'honneur du Salon du livre de Montréal, et les Montréalais ont aussi pu découvrir les films des frères Dardenne lors d'une rétrospective qui était organisée par la cinémathèque. Des artistes ont connu des tournées à

succès, comme Bruno Coppens, Zoé ou Mamemo. Notons également les visites de quatre ministres du gouvernement québécois (Relations internationales, Santé et Protection de la jeunesse, Culture et Communication, Education et Emploi) dans notre Communauté (janvier, septembre et décembre).

— Les relations avec les Etats-Unis, malgré un contexte international délicat, ont connu quelques beaux succès, comme le Festival du cinéma belge à New York. Nos rapports avec la Louisiane, quant à eux, ont été confirmés lors de la 8^e session de la commission mixte. Il est à noter que dans le futur, l'accent sera mis sur la qualité de notre coopération avec la Louisiane, plutôt que sur la quantité.

— En Europe de l'Ouest, du Nord et du Sud, 2001 avait été particulièrement prolifique, avec la présidence belge de l'Union. 2002 nous a permis de consolider la dynamique créée à cette occasion. Notons l'accord signé entre la France, d'une part, et le Royaume de Belgique, la Communauté française, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, d'autre part, sur la coopération transfrontalière des pouvoirs locaux. Notons également la tenue de la seconde Conférence belgo-néerlandaise à Charleroi.

— Il a déjà été souligné à quel point les pays d'Europe centrale et orientale représentaient une zone prioritaire en ces temps d'élargissement de l'Union européenne. Prioritaires, également, en ce qui concerne la Francophonie: on connaît l'attachement et la vivacité de la Francophonie en Roumanie, et 2002 a aussi vu la République slovaque devenir membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie. Dans ce contexte, rappelons l'ouverture des deux nouvelles délégations: Varsovie (également accréditée auprès de l'Estonie, de la Lituanie et de la Lettonie) et Bucarest (également accréditée auprès de la Bulgarie et de la Moldavie). Rappelons également la présence permanente de seize lecteurs de la Communauté française dans les universités d'Europe centrale et orientale, et de treize professeurs de la Communauté française dans les lycées bilingues (décembre 2002).

— Dans le Maghreb, des négociations entre la Communauté française, la Région wallonne, la Commission communautaire française et l'Algérie (signature cette année) ont eu lieu au cours de 2002, qui nous permettent de participer à la normalisation de ce pays dont les souffrances passées sont encore vives dans les mémoires. Les coopérations avec le Maroc et la Tunisie sont plus anciennes et ont connu un rythme soutenu.

— En Afrique subsaharienne, l'année 2002 a été marquée par un effort de resserrement des

priorités et d'évaluation. La situation de l'Afrique centrale a continué à handicaper notre présence dans la région. Pourtant, plusieurs étapes importantes ont pu être franchies et nos activités les plus importantes ont pu traverser les troubles, témoignant de notre attachement à cette région. Citons notamment l'activité soutenue de notre centre de Kinshasa et la signature en décembre 2002 d'un accord-cadre de coopération entre la République démocratique du Congo, la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, qui constitue une étape décisive pour notre coopération avec ce pays. Nous avons la volonté d'étendre l'expérience du centre dans l'accompagnement et l'assistance aux créateurs culturels vers les créateurs d'entreprises.

— Au Proche-Orient, nous avons maintenu la coopération avec Israël et mené quelques actions significatives avec la Palestine, dans l'attente de la mise en place d'un véritable programme de travail concerté. Le soutien au processus de paix est une priorité pour la Communauté française. A noter également, la tenue au Liban du IX^e Sommet de la Francophonie.

— En Asie, nous pouvons retenir l'important accord-cadre signé avec le Vietnam en septembre 2002 auquel ont fait suite plusieurs visites officielles de part et d'autre.

Relations multilatérales

2002 est une année riche d'actualité sur le plan des relations multilatérales, traversées par des courants contradictoires. Face aux isolationnismes et à l'affaiblissement relatif de certaines institutions internationales, s'est confirmée l'émergence d'une volonté de fond d'une majorité des pays de s'attaquer aux grands enjeux planétaires.

Le combat pour la diversité culturelle s'est poursuivi, à l'intérieur de l'OMC, et de l'Union européenne, comme au Sommet francophone de Beyrouth, avec la décision de préparer un instrument juridique approprié au niveau international. Il en va de même pour la thématique, proche, de la protection des minorités, avec notamment un colloque scientifique organisé avec la Hongrie.

C'est dans ce contexte international chargé que le service multilatéral mondial a activement préparé une série de rencontres de première importance. Citons l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et son prolongement la Conférence paneuropéenne sur le vieillissement, la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'enfance, et bien sûr le Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg.

Les négociations qui se sont tenues au sein de l'OMC, quant à elles, sont d'une importance cruciale et portent sur la définition même de la frontière entre sphère marchande et sphère d'intérêt général. Wallonie-Bruxelles a pris une part active dans l'élaboration de la position européenne, et ce, principalement dans la préservation de l'exemption culturelle en matière audiovisuelle, mais aussi dans la volonté de ne pas ouvrir davantage les services publics tels que l'éducation ou la santé.

La question de l'agriculture y a également été l'objet de vifs débats et les experts des services défédéralisés ont participé à l'élaboration d'une position européenne qui souligne l'importance de considérations telles que la protection de l'environnement, le développement rural et le bien-être.

Un cadre privilégié de nos relations multilatérales a toujours été pour nous la Francophonie. L'année 2002 a été intense en activités francophones. Citons le Sommet de Beyrouth, l'élection d'un nouveau Secrétaire général en la personne de M. Abdou Diouf, cinq conférences ministérielles (dont celle sur l'éducation, celle sur TV5), plusieurs concertations francophones en marge des grands rendez-vous internationaux (Johannesburg, Monterrey), l'important colloque sur « le français langue du monde » ici même au Parlement ...

Du Sommet de Beyrouth, en particulier, nous pouvons retenir les points suivants:

- la présence de l'Algérie;
- l'élection du nouveau secrétaire général;
- une opération bénéfique pour le Liban qui accueillait le premier Sommet francophone en terre arabe;
- l'accent mis sur la diversité culturelle qui a confirmé la Francophonie comme force motrice dans la préparation d'un instrument juridique international;
- un volet sur la coopération insistant sur l'éducation comme instrument majeur de développement;
- un volet politique confirmant les acquis de la Déclaration de Bamako (2000) en ce qui concerne les questions de démocratie et de droits de l'homme;
- un volet économique qui a tracé quelques pistes de coopération entre les acteurs de la Francophonie;
- des responsabilités de rapporteur confiées à notre Communauté à la conférence ministérielle.

Au fil de tous ces événements, l'année 2002 a vu l'affirmation d'une Francophonie plus visi-

ble, mieux reconnue par les autres organisations internationales, ouverte et en dialogue avec son environnement.

Le multilatéral c'est aussi pour une grande part la question de l'intégration européenne. Le fait majeur de 2002 est bien-sûr le chantier de la convention, lancé en décembre 2001 au Sommet de Laeken et dont les travaux se sont achevés ces jours-ci. Le texte final, sorte de Constitution pour l'Union européenne, est désormais soumis à l'approbation des pays membres.

Wallonie-Bruxelles s'est associé à ce débat majeur pour l'Europe: en premier lieu la question de l'avenir des institutions face à l'élargissement, avec le nécessaire débat sur le rôle des entités fédérées dans le développement. Ensuite le rôle essentiel de l'Union européenne dans la préservation des identités et de la diversité des cultures, en son sein et dans le monde.

En ce qui concerne le transfrontalier, l'interrégional européen et le transnational, l'année 2002 a été marquée par la clôture du programme Interreg II et le démarrage de deux programmes relevant d'Interreg III A (France-Wallonie-Flandre et Wallonie-Lorraine-Luxembourg) pour lesquels la Région et son administration internationale sont l'autorité de gestion.

La DRI était l'administration fonctionnelle et de coordination des programmes Interreg II A Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Wallonie-Champagne-Ardenne et a donc pris une part très active tout au long de cette procédure de clôture et de la réalisation des rapports finaux qui y sont relatifs. S'y ajoutent le bilan des activités de la Région dans les programmes d'Interreg II A Euregio-Meuse-Rhin et Interreg II C.

En ce qui concerne le programme Nord-Pas-de-Calais-Picardie, l'utilisation de l'aide européenne atteint le chiffre significatif de 84 %. Ce taux est de 86 % pour le programme Wallonie-Champagne-Ardenne. Par ailleurs, 80 % des stagiaires ont trouvé un emploi dans la région. Pour ce qui est du programme Euregio-Meuse-Rhin, le taux d'utilisation de l'aide européenne atteint le chiffre remarquable de 95 %.

Si on observe les programmes en cours, on peut remarquer que dans le nouveau programme Interreg III France-Wallonie-Flandre, doté de 173 millions d'euros, son sous-programme wallon a déjà pu accepter 62 projets (15.10.02) représentant 30 millions d'euros. Le programme Wallonie-Lorraine-Luxembourg, quant à lui, est doté d'un budget de 49 millions d'euros, dont un tiers a déjà été engagé au bénéfice de 19 projets.

Actions sectorielles

Autre ressort de notre activité, les actions sectorielles qui englobent la coopération juridi-

que, les échanges de jeunes, la santé et les affaires sociales, l'enseignement et la formation, l'environnement, la culture.

Elles appuient et soulignent nos actions bilatérales et multilatérales.

Et surtout, elles constituent un important levier pour la formation et la mise à l'emploi de nos jeunes ainsi qu'un soutien indéniable à notre politique de coopération au développement.

Parallèlement et en synergie avec la coopération au développement, le CGRI-DRI, a poursuivi ses efforts dans le domaine de la coopération juridique et des droits de l'homme, sous la forme, principalement, d'envoi de documentation juridique, de soutien aux colloques, d'aide aux universités organisant des cycles de formation à ces matières.

Autre secteur, la santé et les affaires sociales qui a maintenu ses activités traditionnelles de soutien aux associations et d'actions complémentaires aux initiatives prises par la coopération bilatérale ou par l'APEFE. Ce secteur a également contribué à la position belge à l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS.

Le secteur de l'environnement, créé en 1999, a un triple rôle de promotion de l'expertise de Wallonie-Bruxelles dans le domaine, de présence dans les organes multilatéraux liés à l'environnement et de soutien en interne quand ces matières sont abordées.

Les échanges de jeunes, sous la houlette du Bureau international jeunesse (BIJ), constituent un instrument essentiel. C'est à la fois un outil d'éducation, d'ouverture au monde, de coopération et un investissement à long terme dans nos relations internationales. Il dynamise l'image de Wallonie-Bruxelles et offre une opportunité de vie exceptionnelle à des milliers de jeunes. Il permet d'élargir nos relations internationales bien au-delà de nos pays partenaires, en s'ouvrant à plus de 70 pays.

En 2002, 1 467 jeunes appartenant à la Communauté Wallonie-Bruxelles ont pu partir à l'étranger pour développer ou intégrer un projet qui leur tenait à cœur. Parallèlement, nous avons accueilli 754 jeunes du monde entier. Le nombre total de projets soutenus est de 272.

De façon complémentaire, le CGRI-DRI a maintenu son action dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, en permettant à 323 étudiants étrangers et 121 étudiants belges de suivre une spécialisation.

Il faut ajouter à ces totaux le programme Eurodyssée qui permet aux jeunes wallons d'être confrontés aux réalités socio-économiques d'autres régions. Nous avons par ce biais accueilli 77 jeunes européens et envoyé 62 jeunes wallons.

Enfin, rappelons les 121 enseignants (lecteurs dans les universités et professeurs du secondaire) en poste à l'étranger.

Globalement, ce sont 1 650 jeunes de Wallonie-Bruxelles et 1 154 jeunes étrangers qui ont profité d'une expérience de formation décisive pour leur vie professionnelle, pour leur richesse culturelle, pour leur épanouissement personnel et pour le rayonnement de Wallonie-Bruxelles dans le monde.

La promotion de la culture est un secteur clé de notre action. Dans ce domaine qui appartient à la fois à la sphère culturelle, par son contenu artistique, et à la sphère économique, par ses retombées commerciales, il est important de souligner la collaboration étroite qui s'est mise en place avec l'AWEX. Les actions conjointes sont un outil essentiel dans la politique internationale de Wallonie-Bruxelles, en tissant des liens multiples, tant culturels qu'économiques, avec nos partenaires, sur la base de l'intérêt sans cesse croissant que suscite la créativité foisonnante de nos artistes.

De façon partielle, on peut citer quelques grands événements qui ont marqué 2002: la Foire du livre pour la jeunesse à Bologne, l'Exposition Folon également à Bologne, le Salon de la BD à Sydney, «Pavé + Pierre» à Vérone, le Festival du cinéma belge à New York, la Documenta à Kassel ...

Pour conclure, vous connaissez tous la phrase de Goering «Quand j'entends parler de culture, je sors mon revolver». Elle nous rappelle combien la culture est crainte par les barbares, car elle est un antidote puissant face à la bêtise et à la haine de l'autre.

Les démocrates, eux, doivent dire, à l'unisson avec Francis Blanche: «Quand j'entends parler de revolver, je sors ma culture.»

II. ECHANGE DE VUES

Mme Derbaki-Sbai remercie M. Suinen pour la qualité de son rapport.

Elle lui demande des précisions sur les moyens humains et budgétaires mis en œuvre en vue de soutenir le Centre européen de langue française.

Elle demande également des précisions sur ce que représente l'engagement de la Communauté française dans le plan d'action pour la défense du français au sein des institutions européennes.

Par ailleurs, elle se demande s'il ne serait pas opportun d'élaborer un processus d'examen parlementaire original du rapport d'activités, comme par exemple l'examen conjoint par les

commissions des Relations internationales des différentes assemblées.

D'autre part, elle souhaiterait connaître les dispositions gouvernementales par rapport aux accords de coopération israéliens et palestiniens dans le cadre de la coopération israélienne de la promotion et principalement Thyl Uilenspiegel. S'agit-il d'une mission de notre coopérant? Faut-il que l'ensemble de notre coopération palestinienne soit «phagocytée» par des organisations ressenties hostiles par Israël et inversement?

Par ailleurs, elle pose les questions suivantes:

— Quelles sont les pistes et quelles sont les solutions étudiées quant à la future coordination des entités politiques belges au sein du conseil des affaires générales et des relations extérieures suite à la future fédéralisation partielle de la coopération au développement?

— Quelles sont les conclusions du groupe de travail constitué en 2002 sur les thèmes de la diversité culturelle?

— Quelles sont les réserves exprimées par le Laos et le Vietnam en terme des droits de l'homme lors du Sommet de Beyrouth?

— En quoi consiste le plan de relance de la conférence des ministres francophones de l'éducation?

— Quelles sont les conclusions tirées du rapport d'évaluation des derniers jeux de la Francophonie?

— Quelles sont les éléments principaux de la charte de partenariat relative à l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine, signée en février 2002?

Enfin, elle termine en regrettant l'absence du chapitre classique du budget reprenant les recettes et les dépenses du CGRI et de la DRI. Cette situation rend impossible toute comparaison annuelle.

M. Bodson remercie M. Suinen pour la qualité de son exposé.

Il souligne la multiplication des synergies entre francophones en matière de relations internationales. Cette situation est avantageuse pour l'image à l'étranger de la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française. En termes de retombées économiques et culturelles, les plus values sont partagées par les différentes entités qu'il s'agisse de l'attrait des produits et services wallons ou des créations culturelles de la Communauté française. Dans ce cadre, il demande des précisions sur le rapprochement juridique des administrations impliquées dans les synergies «Wallonie-Bruxelles internatio-

nal », les rapprochements actuels étant essentiellement d'ordre administratif et fonctionnel.

Par ailleurs, il insiste sur les efforts déployés par Wallonie-Bruxelles international pour défendre la langue française et la diversité culturelle, tant par l'intermédiaire de la Francophonie que par les instances européennes. Concernant ces dernières, il souligne les initiatives prises par le CGRI-DRI en vue de préparer au mieux le futur élargissement.

D'autre part, il souligne l'effort réalisé par Wallonie-Bruxelles international en matière de coopération au développement, matière où il convient que l'entité n'épargne aucun effort en matière de solidarité nord/sud. A ce titre, un intérêt tout particulier doit également être porté au respect des droits de l'homme.

Il lui demande la manière dont il appréhende la future défédéralisation de la compétence et où en sont les travaux du groupe de travail.

Mme Theunissen estime qu'il serait utile, en conclusion finale du rapport, de réaffirmer les enjeux politiques à savoir la démocratie : l'égalité, la protection des minorités ou l'accès à l'éducation.

Concernant la problématique de l'éducation, elle s'interroge sur la manière de contribuer effectivement à son développement; de nombreuses populations n'ont pas accès à l'éducation et dans certains pays, celle-ci est déstructurée.

A propos des relations avec les pays du Maghreb et plus particulièrement avec le Maroc et l'Algérie, elle demande des précisions sur les apports de Wallonie-Bruxelles international.

Elle estime qu'il serait intéressant de se pencher sur les échanges qui pourraient être réalisés en vue de permettre à des femmes d'accéder à l'enseignement.

Elle termine en répétant qu'il serait intéressant d'insérer des conclusions au rapport et plus particulièrement des précisions sur la manière dont certains enjeux politiques sont rencontrés ainsi que sur les stratégies mises en œuvre.

M. Lebrun remercie M. Suinen et ses services pour la qualité du rapport.

Il s'étonne que M. Hasquin ait jugé bon de quitter la commission et insiste pour que le ministre-président soit présent lors de la discussion du rapport et assume ses responsabilités.

Concernant le regroupement des administrations et principalement du DGRI et du DRI, il lui demande la manière dont il ressent cette évolution.

Il déclare qu'il n'est pas convaincu de l'existence d'une volonté politique commune à

l'intérieur du Gouvernement en matière internationale.

D'autre part, il indique qu'il existe des différences sensibles entre les agents amenés à travailler sur les mêmes dossiers.

Il souhaiterait obtenir un tableau comparatif des statuts juridiques du personnel des différents niveaux Région wallonne-Communauté française.

Au niveau du fonctionnement de l'administration, il rappelle qu'un développement important de l'intranet avait été réalisé il y a quelques mois par l'intermédiaire du projet télécom de la Région wallonne. Il indique que l'AWEX faisait partie des administrations qui avaient le mieux répondu à l'attente du Gouvernement en vue de constituer cet intranet.

Concernant le rapprochement télécom évoqué entre le CGRI et la DRI, il lui demande des précisions sur la manière dont les contacts sont articulés entre le CGRI, la DRI, le Gouvernement, la cellule de la Communauté française en matière de télécommunication en vue d'aboutir à une unicité de vue.

A propos des accords internationaux, il rappelle que lors de la régionalisation et de la communautarisation des relations internationales, les régions et communautés ont hérité des accords passés par la Belgique unitaire; un recentrage a été réalisé par la suite permettant ainsi de cibler notre action sur des pays jugés prioritaires.

Il indique qu'actuellement, la Communauté française se trouve dans une phase d'expansion des accords internationaux.

Dès lors, il craint que la multiplication des accords internationaux entraîne une diminution des moyens affectés aux accords prioritaires passés précédemment.

Dès lors, il demande si certains accords signés par la Communauté française par le passé seront désactivés au bénéfice de nouveaux accords.

A propos des délégations ouvertes à Varsovie et à Bucarest, il demande s'il s'agit uniquement de délégations Communauté française ou si la jonction s'est réalisée avec la Région wallonne.

Concernant l'accord avec la Louisiane, il déclare que la mise à disposition d'un enseignement de la Francophonie sur le continent américain constituait un pari qui n'a pas tenu toutes ses promesses.

Il constate que l'on est passé de 70 à 50 professeurs de la Francophonie sur le continent américain.

Dans ce cadre, il estime que compte tenu des moyens financiers de la Communauté française, il serait bon de les orienter en terme d'efficacité vers d'autres pays et cite comme exemple la problématique du continent africain en matière de santé qui est particulièrement préoccupante.

Concernant la Francophonie, il rappelle que la Communauté française constitue le troisième bailleur de fonds.

Il constate l'arrivée au sein de la Francophonie d'un certain nombre d'Etats et notamment des pays d'Europe centrale et orientale; plusieurs de ces pays sont de tradition francophone.

Il constate également que ces pays manifestent une attitude d'alignement sur les thèses des Etats-Unis.

Dès lors, il s'interroge sur le fait de savoir si la Francophonie a joué un rôle de persuasion à l'égard de ces pays en vue de favoriser davantage leur alignement aux thèses européennes.

D'autre part, il rappelle que le CGRI a financé une partie de l'achat du théâtre à Avignon.

Dès lors, il souhaiterait obtenir des précisions sur la manière dont le CGRI a exercé son contrôle sur l'efficacité de ce théâtre.

Concernant les relations entre la Communauté française et la Louisiane, M. Dardenne rappelle les propos tenus par M. Suinen, à savoir que si le nombre d'enseignants mis à la disposition de la Louisiane a diminué, la qualité de l'enseignement a augmenté.

Dès lors, il demande des précisions sur la meilleure qualité de l'enseignement.

Il souhaiterait également savoir si le nombre de jeunes enseignants souhaitant partir en Louisiane est supérieur au nombre de places à pourvoir. Dans l'affirmative, il demande la manière dont la sélection est opérée et qui la réalise.

Par ailleurs, il souligne qu'il ne partage pas l'avis de son collègue M. Lebrun.

Il déclare qu'il a visité la Louisiane et que les « cajuns » s'élevant à plus d'un million restent très fiers de leur culture et souhaitent la faire partager.

Il indique que cette région du monde mérite l'investissement que la Communauté française lui consacre actuellement.

Il souhaiterait obtenir des informations sur les perspectives de relations entre la Communauté française et la Louisiane.

Concernant le multilatéral mondial, M. Galand déclare qu'il est très important qu'au travers des accords de coopération

l'expertise des pays du Sud et de l'Est soit renforcée.

Il déclare que son groupe appuie les positions du Gouvernement au niveau de la non marchandisation des services de bien commun. Il parle à ce propos des accords OMC et AGCS et il insiste pour qu'à travers la Francophonie soient renforcées des alliances à ce sujet.

Il souhaiterait obtenir des précisions sur l'aide apportée à l'expertise ainsi qu'au renforcement de l'expertise propre des différents partenaires de la Francophonie.

A propos de la coopération juridique dans le cadre de la défense des droits de l'homme et des avancées de démocratisation mis en évidence dans la Déclaration de Bamako, il demande s'il ne serait pas opportun de réaliser une diffusion plus large d'ouvrages en la matière.

Concernant l'accord de coopération passé avec la Tunisie, il demande de pouvoir disposer régulièrement des rapports élaborés par la Commission de suivi.

Il indique que l'on ne peut cautionner à travers cet accord les dérives du régime actuellement en place.

Par ailleurs, il insiste sur le fait que l'APF doit être un véritable acteur de la promotion de coopération et de partenariat au sein de la Francophonie ainsi que sur la nécessité du renforcement de l'action inter-parlementaire parallèlement aux logiques intergouvernementales.

M. Istasse indique que lors du dernier Sommet de la Francophonie à Beyrouth, des rencontres APF ont été organisées pour la première fois.

M. Trussart, rapporteur, souhaite que dans le prochain rapport d'activités, il soit davantage fait écho au travail qui est mené, aux conclusions tirées de celui-ci ainsi que les objectifs que s'est fixée l'administration en terme de qualité aux services des usagers.

Cette certification constitue une avancée qualitative importante.

D'autre part, il indique que l'accroissement constant, notamment des accords bilatéraux, entraîne inéluctablement la question de l'adaptation des moyens budgétaires ainsi que la répartition qui est réalisée avec les Régions.

Par ailleurs, comme sa collègue Mme Theunissen, il exprime le souhait d'obtenir un volet financier plus détaillé afin de mieux évaluer les choix politiques qui sont posés.

Pour terminer, il déclare que son groupe ne souhaite pas que la coopération soit mêlée avec le commerce extérieur. Il souhaite que les éléments dominant les relations entre l'écono-

mique et la coopération soient mieux indiqués, permettant ainsi un véritable débat.

Concernant la coordination de l'APEFE, M. Bock demande des précisions et notamment sur la nature du projet, l'objectif poursuivi ainsi que les raisons pour lesquelles il faut refaire cette coordination.

A propos du Bureau de la Louisiane, il demande des précisions sur la manière dont la Communauté française est représentée sur le mode de désignation, ainsi que sur la qualité du travail réalisé. Dans ce cadre, il souligne que le terme « qualité » recouvre deux aspects importants, à savoir la qualité de l'enseignement ainsi que l'envie de connaître la langue française et le monde français.

Notre représentation doit bien montrer et incarner les valeurs de la civilisation française.

Concernant le Congo, il déclare que la Communauté française a des devoirs à son égard et il faut en tenir compte.

A propos des Pays-Bas, il est convaincu que ses représentants demanderont de mettre le thème de la sécurité sociale à l'agenda.

Il indique que ceux-ci ont investi de manière imprudente dans les fonds de pension alors que la Belgique a pris certaines précautions en incluant des fonds d'Etat belge beaucoup moins rémunérateurs mais bien plus sûrs.

Dès lors, il déclare qu'il est important de rester dans le Benelux afin de pouvoir mieux faire face aux Pays-Bas.

Concernant l'Afrique du Nord, il déclare qu'il s'agit en quelque sorte d'un prolongement de l'Europe.

Il souligne que ce continent est actuellement en grande difficulté et surtout l'Algérie.

A propos des moldaves, il déclare que ceux-ci vivent en Russie et en Roumanie, disposent des mêmes racines, mais ne participent pas de la même langue.

Par ailleurs, il indique que les pays de l'Est s'attachent beaucoup à l'Amérique en raison de leur crainte face à l'ancienne URSS.

Il rappelle le pacte bipolaire, à savoir celui de Varsovie et de l'Otan. Il souligne que Varsovie est actuellement le pays le plus animé pour venir dans l'Otan alors qu'il détenait le siège du Pacte de Varsovie.

D'autre part, il insiste pour ne pas négliger la Chine et invite la Communauté française à s'y établir progressivement.

Concernant le développement rural, Mme Servais-Thysen souhaite avoir des précisions sur le cheminement des dossiers suite aux décisions récentes prises par l'Europe.

A propos des droits de la femme, elle demande à M. Suinen des précisions sur sa marge de manœuvre. Existe-t-il des possibilités de réaliser des avancées concrètes lorsqu'on se trouve sur le terrain.

D'autre part, elle souhaiterait obtenir la vision de M. Suinen à court terme et à moyen terme sur l'utilisation du français en Europe.

Comment la Communauté française pourrait-elle favoriser davantage l'utilisation de la langue française?

III. REPONSES DE M. SUINEN, DIRECTEUR GENERAL ET COMMISSAIRE GENERAL DU CGRI

M. Suinen déclare que la Communauté française soutient de manière constante le centre européen de la langue française et tient compte de l'élargissement de l'Union européenne.

Ce centre est impliqué de manière centrale dans les différentes actions relatives au plan pluriannuel pour la défense de la langue française; celui-ci est un document qui lie la Communauté française à la France, au Grand-Duché du Luxembourg ainsi qu'à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

C'est dans le cadre de ce document qu'est notamment réalisée une action particulière vis-à-vis des traducteurs et interprètes; action de sensibilisation mais également de formation à la langue française afin qu'elle puisse aussi être reconnue comme langue de relais au niveau des instances européennes élargies.

Le centre européen joue également un rôle important et prédominant dans les accueils et les formations que la Communauté française organise dans le même cadre pour les diplomates, jeunes diplomates des pays d'Europe orientale et centrale, candidats à l'adhésion. Il précise que pour l'année 2002, l'intervention du CGRI a pris les formes suivantes:

— Sur le budget de la Communauté française: salaire d'un collaborateur;

— sur le budget de la Commission communautaire française: un agent détaché + une subvention d'environ 32 000 euros.

En ce qui concerne l'idée d'aller jusqu'au bout dans le caractère pluriel de l'approbation du rapport d'activités, il précise que la Communauté française est le seul des trois pouvoirs où une disposition décrétole prévoit que l'organisme en charge des relations internationales vient présenter son rapport au Parlement. Par ailleurs, il précise qu'une information générale a été donnée après que le rapport d'activités ait été envoyé au Parlement. Ces contacts étaient aussi

dépendants de l'actualité, comme par exemple le 20^e anniversaire.

A propos de la Palestine et d'Israël, il indique qu'une coopérante APF, lectrice à Tel-Aviv, joue son rôle de pôle culturel. Parfois, elle se présente comme coopérante belge; ce qui importe le plus c'est son action sur le terrain en terme de formation et d'impacts; cette coopérante a donné différents entretiens à la radio israélienne sur différents éléments de notre patrimoine culturel.

Concernant la future défédéralisation partielle de la coopération au développement, il rappelle la loi fédérale de 2001 qui prévoit que des moyens sont transférés aux Communautés et Régions en matière de coopération au développement dans la mesure où ils se rapportent à des compétences des Communautés et des Régions. Elle a également prévu la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de formuler des propositions. Actuellement, ce groupe n'est toujours pas arrivé à un accord. Il semble cependant qu'on aille vers la prise en compte des Communautés et Régions comme acteurs de coopération, notamment par la mise en contact d'homologues. L'objectif du fédéral est de consacrer 0,7 % du PNB à la coopération d'ici 2010, ce qui implique une hausse de 9,1 % du budget à la coopération. Ces nouveaux moyens peuvent être affectés aux entités fédérées.

A propos du Sommet de Beyrouth, il indique que la réserve qui avait déjà été formulée par le Laos et le Vietnam, à l'occasion du symposium ministériel de Bamako sur les droits de l'homme et de la démocratie, concernait principalement le multipartisme. Cette considération stipulait qu'il était possible d'arriver à la démocratie sans passer par le multipartisme et que le développement constitue le meilleur instrument pour la démocratie.

Il souligne que tous les autres Etats membres de la Francophonie ont confirmé leur attachement au multipartisme comme voie nécessaire en vue d'arriver à la démocratie.

D'autre part, il déclare que le groupe «diversité culturelle» prévu par le Sommet de Beyrouth se réunit pratiquement tous les mois à l'Agence de la Francophonie à Paris. Il est présidé par le représentant personnel du Vietnam auprès de la Francophonie. Un argumentaire a été réalisé à destination des pays hésitant en la matière et deux envoyés spéciaux ont été chargés de les expliciter, dont, vers l'Europe centrale et orientale Mme Catherine Tasca, secondée par Thierry Bourgoignie, délégué du CGRI. Cet argumentaire figurera en annexe n° 1 du présent rapport.

Il précise que les pays asiatiques sont apparemment les moins sensibles à l'argumentation

de la diversité culturelle. Dès lors, la Communauté française a décidé d'organiser, grâce à ses relations bilatérales avec le Vietnam, un séminaire dans le cadre de l'ASEF (association internationale qui est le carrefour de coopération et de compréhension entre l'Union européenne et les pays d'Asie) sur le thème de la diversité culturelle.

A propos de la Charte de partenariat avec le Maroc, relative à l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine en Belgique, les contacts sont réguliers avec la partie marocaine sur son contenu, à savoir l'enseignement dans la langue et dans la culture d'origine. Cette Charte figurera en annexe n° 2 du présent rapport.

Concernant le budget du CGRI, il déclare qu'il sera dorénavant annexé au rapport d'activités. Il en sera de même pour la DRI.

A propos de la Confemen, il pense qu'il faut maintenir des conférences ministérielles thématiques mais en veillant à ce que les services de l'agence généraliste de la francophonie soient mieux utilisés.

En ce qui concerne le rapprochement juridique entre le CGRI et la DRI, il déclare que le dossier progresse.

Le projet d'accord de coopération a été revu sur deux aspects en fonction des questions posées par les autorités ministérielles. Le premier concerne l'appellation. Il a été proposé que cet organisme s'appelle «Wallonie-Bruxelles international», le second concerne la spécificité budgétaire: une disposition prévoit qu'il y aura trois colonnes budgétaires; la première concerne les frais indivisibles et notamment les frais de fonctionnement; les deux autres seront spécifiques aux Région et Communauté.

Par ailleurs, il déclare que l'année 2002, en terme d'efficacité d'impact en matière de coopération au développement, peut être qualifiée d'année du renforcement du professionnalisme. En effet, l'APEFE, en tant que centre d'expertise de coopération au développement, a affiné sa méthodologie d'évaluation des projets.

Autant pour la sélection des experts que pour l'évaluation de chaque intervention, un comité est constitué dans lequel interviennent des experts extérieurs. La composition du panel respecte des équilibres et notamment entre les différentes universités.

A propos de la contribution à l'accès à l'éducation, il déclare que l'APEFE envoie des experts ayant pour mission de rencontrer des besoins de développement.

C'est en fonction de la qualité des experts qui sont recrutés, des enjeux de développement ainsi que des demandes qui sont formulées par

les partenaires, soit des pays, soit des opérateurs locaux, que les différentes interventions sont formulées.

Il indique que toutes les interventions de l'APEFE se font par rapport à l'éducation au sens large, qui constitue indiscutablement un secteur prioritaire.

En ce qui concerne la problématique des genres, il déclare qu'il serait intéressant qu'un rapport parallèle soit élaboré explicitant pour cette thématique ce qui a été réalisé. Il note que dans chaque commission mixte, il existe au moins un projet faisant référence à cette problématique.

Il souligne, par ailleurs, qu'il existe une volonté politique de rapprochement des administrations (CGRI-DRI); des réunions de travail ont lieu régulièrement avec les différents cabinets ministériels.

Un document reprenant les différences budgétaires et statutaires sera transmis ultérieurement.

Il précise qu'un nivellement par le haut des différences barémiques entre les agents régionaux et communautaires représenterait un coût annuel d'environ 500 000 euros.

A propos du gouvernement électronique, il existe un site commun CGRI/DRI; il s'agit d'un site d'échanges et de réactions sur lequel les usagers peuvent remplir directement certains dossiers. Il existe également, au niveau interne, un réseau intranet couvrant l'ensemble de la maison. L'AWEX dispose d'un site tout à fait distinct qui fonctionne avec des formulaires électroniques notamment pour les incitants financiers. Tout cela s'intègre dans le portail fédéral global qui, en fonction de la demande de l'utilisateur, renvoie aux différentes administrations concernées sachant que l'utilisateur ne sait pas nécessairement que telle demande est à adresser à tel pouvoir plutôt qu'à l'autre. Ce système est organisé sur base du principe de l'égalité des différents pouvoirs.

En ce qui concerne la multiplication des accords, il déclare qu'il est tout à fait possible de prendre en compte un plus grand nombre de pays à partir du moment où ceux-ci connaissent chacun des secteurs prioritaires.

D'autre part, il déclare que les délégations à Varsovie et à Bucarest, comme toutes les délégations, sont conjointes à la Région et à la Communauté avec un système de partage des coûts. Certaines des délégations sont également voisines de l'AWEX.

Concernant la Louisiane, et plus précisément le souhait de privilégier la qualité par rapport à la quantité, il indique qu'il s'agit d'une impulsion donnée par le ministre-président.

Il précise qu'une nouvelle attachée pédagogique a été engagée; celle-ci travaille avec les différents établissements et différentes paroisses, renforçant ainsi l'efficacité des enseignants de la Communauté française.

Il indique que les enseignants suivent une formation adaptée avant leur départ en Louisiane.

Par ailleurs, il déclare que le nombre de candidats dépasse le nombre de postes à pourvoir et précise que la sélection se fait également en faisant appel aux universités francophones de la Communauté française.

La volonté est de conserver une présence et un appui et notamment la politique du «Codofil», parastatal louisianais, ayant en charge la promotion de la langue française.

Il déclare qu'il est important de conserver une base en Louisiane; en effet d'autres Etats américains et notamment la Caroline du Sud sont demandeurs d'envoi d'enseignants.

A propos de la Francophonie, vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale, il indique qu'il existe effectivement un problème que le conflit irakien a mis à jour. Celui-ci a d'ailleurs aussi mis à jour l'existence politique de la Francophonie avec l'homogénéité des prises de position de la France, de la Belgique et du Canada. Les pays d'Europe centrale et orientale ont voulu montrer que la situation a changé, qu'ils ne sont plus sous tutelle. Leur rêve a été longtemps d'aspirer à une proximité culturelle avec les Etats-Unis.

Il précise que ce phénomène va s'estomper; leur adhésion le 1^{er} mai prochain constituera une sorte d'événement culturel et global qui permettra de raffermir leur volonté de trouver des positions communes et de participer à une politique européenne étrangère et de sécurité tout à fait homogène.

Concernant le contrôle sur le théâtre des DOMS, il précise que le CGRI est représenté dans les organes de contrôle. Un document reprenant l'évaluation de ce théâtre sera transmis ultérieurement.

Il souligne que le théâtre d'Avignon et le centre Wallonie-Bruxelles de Paris sont complémentaires, ce dernier jouissant d'une excellente notoriété.

A propos de l'envoi des documents juridiques, il souligne que ceux-ci sont destinés à des bibliothèques ou à des centres de formation; ce n'est pas tant le nombre qui importe que l'importance de la cible.

Concernant la Tunisie, lorsqu'il est question de rapports de suivi des commissions mixtes, il est veillé chaque fois à faire figurer dans les

procès-verbaux de commissions mixtes des projets liés au respect des droits de l'homme et de la démocratie. À cet égard, il cite l'exemple de la Tunisie où des formations au niveau des médias ont été effectuées afin de pouvoir élargir la vision des différentes personnes formées. Un document reprenant les extraits du programme de coopération établi avec la Tunisie pour 2002, 2003 et 2004 figurera en annexe n° 3 du présent rapport.

À propos du Sommet francophone et de la dimension des parlementaires, il s'en réfère au principe de la séparation des pouvoirs; cependant, il reconnaît qu'il existe souvent une sorte d'affaiblissement de la fonction parlementaire au sein des constructions internationales.

Cependant, il souligne que dans le cadre de la vigilance à la Francophonie par rapport aux axes de Bamako, les prises de position de l'APF sont utilisées chaque fois qu'il en est possible.

Il cite l'exemple de la République centrafricaine où le principe du respect du calendrier a été introduit.

D'autre part, il déclare qu'il existe des séminaires organisés en vue de défendre la diversité culturelle; c'est à cet endroit, tout en respectant la distinction des pouvoirs que des stratégies peuvent se renforcer mutuellement.

À propos de la présence éventuelle, à titre consultatif, d'un représentant de l'APF à l'ensemble des différentes réunions afin d'impliquer l'APF dans les actions qui sont organisées, il estime cette demande pertinente mais suggère qu'elle soit effectuée par l'APF.

Mme Derbaki précise qu'il existe, depuis près d'un an, un réseau de femmes très actif, celui-ci est représenté, à titre consultatif, au sein même de l'APF.

Concernant le professionnalisme, M. Suinen déclare que la nouvelle méthodologie, à savoir un tableau prospectif et une culture d'évaluation, est en cours depuis cette année.

Le tableau de bord prospectif figurera en annexe n° 4 du présent rapport.

À propos des moyens consacrés aux relations internationales par rapport au budget global, il indique que la Communauté française et la Région wallonne se situent à environ 0,3 %, la Communauté flamande à environ 0,4 % et le fédéral à plus de 3 %.

D'autre part, il est tout à fait d'accord pour dire que la coopération au développement ne doit pas être mêlée au commerce extérieur.

Concernant les entreprises, il indique que la préoccupation est de tenir compte globalement de l'ensemble des capacités existantes au sein de la Communauté française.

Il déclare que l'on rencontre parfois des entreprises « citoyennes » au niveau international ayant osé réaliser des choses et prendre des risques.

Il cite l'exemple de l'entreprise Rutten qui s'est obstinée à développer des hydroliennes, qui constituent le principal axe d'action de la Région wallonne dans la coopération avec la République démocratique du Congo; il ajoute qu'il n'a pas l'impression que la firme Rutten s'est enrichie jusqu'à présent.

Par ailleurs, il signale que dans le contrat de gestion de l'AWEX figure la préoccupation du développement humain durable ainsi que la contribution à l'émergence des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement.

D'autre part, il précise qu'il revient au commissaire général du CGRI de coordonner l'APEFE. Il indique que la représentation de l'APEFE à l'étranger porte l'appellation de coordinateur.

Ces coordinateurs ont plusieurs activités, à savoir:

- ils constituent le relais avec les autorités du pays concerné;

- ils constituent un relais au niveau des interventions et concernent le statut matériel des coopérants sur place;

- ils constituent un appui pour les coopérants dans leur vie quotidienne;

- ils sont d'une certaine manière l'interlocuteur vis-à-vis de l'APEFE, siège central, en ce qui concerne la mise à disposition des différents moyens;

- ils remplissent également un certain rôle de représentation de la Communauté française et de la Région wallonne dans les pays où il y a un coordinateur APEFE sans avoir un délégué.

Il déclare que le premier objectif de l'APEFE est de contribuer au développement et de lutter contre la pauvreté; cependant on assiste inévitablement à une promotion des valeurs francophones et du français.

À propos de la Conférence belgo-néerlandaise sur le thème de la meilleure connaissance des institutions respectives, le CGRI veille à ce que de mauvais exemples ne soient pas pris en compte comme par exemple la sécurité sociale.

Concernant l'Algérie, il précise que les autorités algériennes ont demandé par priorité le domaine hospitalier.

À propos de la Moldavie, il déclare qu'il s'agit d'un pays où les positions francophones ne sont pas négligeables dont la langue de base est le roumain et où il existe une certaine opposition parlementaire; un vieux réflexe un peu

désespéré persiste qui est de dire que l'on a l'habitude de travailler prioritairement avec Moscou et donc pourquoi ne pas continuer.

Concernant la Chine, il précise que la Région wallonne, à l'inverse de la Communauté française, travaille avec ce pays, notamment en matière scientifique et technologique.

Il estime, pour sa part, que la Communauté française ne doit pas être absente d'une relation avec la Chine.

D'autre part, il confirme que l'anglais devient la langue de communication standard dans toutes les réunions internationales.

Il déclare qu'une manière de défendre le français est de promouvoir le pluralisme linguistique. Dans ce cadre, les hispanophones et arabophones sont des alliés objectifs.

A propos du développement rural, il déclare que celui-ci recouvre tout ce qui concerne la politique agricole commune ainsi que l'environnement.

Il estime qu'il est indispensable, vu la régionalisation de l'agriculture, d'avoir une personne s'occupant à temps plein de l'agriculture au sein de notre représentation auprès de l'Union européenne.

Il signale que dans les relations bilatérales, un transfert d'expertise en terme de développement rural est développé et notamment avec la République démocratique du Congo et le Vietnam. Le développement rural est également le thème prioritaire de la coopération avec le Sénégal, la Roumanie et la Bulgarie.

Par ailleurs, il déclare que le développement rural constitue un thème prioritaire dans le cadre de la coopération. Il cite l'exemple du Sénégal où la Communauté française intervient dans plusieurs types de formations professionnelles.

*
* *

La commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné le rapport d'activités du commissariat général aux Relations internationales et de la division des Relations internationales pour l'année 2002 et a fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,
A. TRUSSART.

Le Président,
J.-Fr. ISTASSE.

ANNEXE I

PROJET D'INSTRUMENT JURIDIQUE INTERNATIONAL
SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

ARGUMENTAIRE

La communauté internationale s'est engagée au cours de la décennie écoulée dans une vaste entreprise visant à se doter d'objectifs et de normes lui permettant de relever le défi de la mondialisation. Rio, Monterrey, Doha, Johannesburg ont jalonné ce parcours. Texte de synthèse et de référence, la déclaration du Millénaire en a fixé le cadre général. Elle constitue désormais pour les Etats, la feuille de route pour assurer pleinement leur développement politique, économique et social au cours des années à venir.

Les dernières grandes concertations internationales ont débouché sur un consensus faisant de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle un des grands objectifs de la communauté internationale. La diversité culturelle, qui rassemble toutes les expressions et productions culturelles, patrimoniales et contemporaines, constitue la condition première au dialogue des cultures, à leur enrichissement et à leur compréhension mutuelle. Elle favorise une culture de la paix. Elle est aussi un des fondements du développement durable et des pratiques démocratiques qui concourent à la bonne gouvernance. Ce rôle multiple et crucial a pour corollaire le droit des Etats et gouvernements à préserver et promouvoir la diversité culturelle, en soutenant la production culturelle par le développement et la mise en œuvre de politiques culturelles à tous les niveaux.

La liberté d'action des Etats et gouvernements se heurte aux règles de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres accords commerciaux qui ne reconnaissent pas la spécificité des biens et services culturels et audiovisuels dont le commerce est progressivement libéralisé et pour lesquels la capacité d'intervention des Etats et gouvernements se réduit considérablement, et qui dès lors risqueraient de subir le traitement de simples marchandises. En conséquence, il est important que la communauté internationale adopte dans le cadre de l'Unesco une convention internationale qui garantirait la préservation et la promotion de la diversité culturelle.

1. *La diversité culturelle est menacée*

Malgré les immenses promesses dont elle est riche, la mondialisation menace la diversité

culturelle. Certes, elle facilite la circulation des biens et des services culturels et favorise la réduction des coûts de production. Les produits culturels prennent une place croissante dans la création de richesses et d'emplois dans le monde. L'élargissement des marchés ouvre des perspectives de débouchés pour les créateurs de toutes origines et le progrès des technologies de l'information et de la communication constitue une chance pour l'ensemble des cultures et des langues, notamment minoritaires.

Cependant, le développement et la libéralisation des échanges internationaux, conjointement avec la convergence des technologies de l'information et de la communication, provoquent la concentration des industries culturelles et l'apparition d'entreprises dominantes. Ces évolutions constituent une menace d'uniformisation des cultures et de marginalisation des créateurs, et mettent en péril le pluralisme culturel, y compris linguistique. Dans ce contexte, il est urgent d'assurer la préservation de la diversité culturelle, en tant que source de créativité et facteur de cohésion sociale et de développement économique. Les politiques de soutien et de promotion culturelle doivent assurer que toutes les cultures aient la possibilité de faire entendre leurs voix et opinions dans le contexte de la mondialisation.

Il est impératif aussi que le débat sur la diversité culturelle ne se limite pas à la seule confrontation d'intérêts entre pays traditionnellement producteurs de biens et services culturels. Il faut à ce titre reconnaître la situation particulière des pays en développement qui nécessitent une attention soutenue si l'on veut renforcer leur capacité dans le domaine du développement culturel, leur permettre de développer le potentiel économique de leur production culturelle, et leur donner accès à des biens et services culturels correspondant à leur propre culture, conditions essentielles à un réel dialogue entre les cultures du monde.

Ces évolutions portent en germe des risques d'uniformisation et d'appauvrissement culturels contre lesquels les Etats et gouvernements souhaitent réagir par des politiques publiques de nature à garantir la diversité de la production et de l'offre culturelles. En outre, la libéralisation des marchés tend à remettre en cause ces politiques publiques car, selon une logique strictement commerciale, elles paraissent constituer

des barrières au commerce qu'il convient d'éliminer.

2. Une double réponse

A. *s'abstenir de tout engagement de libéralisation culturelle*

Dans les forums multilatéraux, régionaux et bilatéraux consacrés aux négociations commerciales internationales, tels que l'OMC, l'objectif de diversité culturelle impose de s'abstenir de tout engagement de libéralisation dans les secteurs des biens et services culturels. Cette position a été celle d'une majorité d'Etats membres de l'organisation lors du cycle de l'Uruguay. Alors qu'un nouveau cycle s'engage, il est essentiel que les Etats qui n'entendent pas se priver de manière irréversible de leurs marges de manœuvre en matière de politique culturelle s'abstiennent, ainsi que les Etats et gouvernements de la Francophonie s'y sont engagés au Sommet de Beyrouth d'octobre 2002, soit de prendre des engagements de libéralisation supplémentaires, soit de souscrire à de tels engagements lors de leur accession à l'OMC.

Parallèlement à cette vigilance, la diversité culturelle doit bénéficier d'un régime juridique contraignant qui lui soit propre.

B. *donner une consécration juridique à la diversité culturelle*

La nécessité de légitimer, au niveau multilatéral, leur politique culturelle, s'est progressivement imposée, ces dernières années, aux Etats et gouvernements.

Faisant suite aux réflexions menées dans des cadres plus restreints tels que le Conseil de l'Europe, la Francophonie (Déclaration des ministres francophones de la Culture, à Cotonou, le 15 juin 2001) ou le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), la Déclaration universelle de l'Unesco, adoptée à l'unanimité le 2 novembre 2001, a constitué une avancée majeure dans la reconnaissance par la communauté internationale de l'importance de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle.

Ce texte énonce les principes fondamentaux et engage l'Unesco et ses Etats membres à lui donner un prolongement :

— l'Unesco se voit ainsi confier la responsabilité de « poursuivre son action normative (...), dans les domaines liés à la présente Déclaration qui relèvent de sa compétence » (article 12.c de la Déclaration);

— Les Etats membres doivent pour leur part faire « avancer notamment la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle » (point 1 du plan d'action annexé à la Déclaration).

Lors du Sommet du Développement durable de Johannesburg, en septembre 2002, le Président de la République française a réaffirmé le caractère exceptionnel des biens et services culturels, qui ne sont pas de marchandises comme les autres, et présenté la culture comme « le quatrième pilier du développement durable, aux côtés de l'économie, de l'environnement et de la préoccupation sociale », il s'est prononcé en faveur de « l'adoption par la communauté internationale d'une convention mondiale sur la diversité culturelle » qui « donnerait force de loi internationale aux principes de la Déclaration que vient d'adopter l'Unesco ». Il a également confirmé qu'il revenait à l'Unesco d'en prendre la responsabilité.

Une ébauche de convention, élaborée au sein du RIPC, a été présentée aux ministres de la Culture réunis en Afrique du Sud du 14 au 16 octobre 2002. Ils ont estimé que le texte constituait une base appropriée pour la poursuite des travaux et ont reconnu l'Unesco comme l'enceinte multilatérale pertinente pour accueillir et mettre en œuvre la future convention sur la diversité culturelle.

Au Sommet de Beyrouth (18-20 octobre 2002), les chefs d'Etats et de gouvernements francophones se sont, à leur tour, déclarés « décidés à contribuer activement à l'adoption par l'Unesco d'une convention internationale sur la diversité culturelle, consacrant le droit des Etats et des gouvernements à maintenir, établir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle ». A l'issue de la conférence ministérielle de Lausanne (12-13 décembre 2002), un groupe de travail chargé de contribuer au débat international, notamment à l'Unesco, a été créé.

Construisant sur le socle de la Déclaration universelle de l'Unesco, la convention internationale sur la diversité culturelle aurait pour objet de consacrer en droit la légitimité des politiques en faveur de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle. Ayant effet juridique, elle aurait vocation à devenir un cadre de référence pour les Etats et les autres organisations internationales et permettrait ainsi de rechercher un équilibre entre les règles du commerce international et les normes culturelles.

Cette convention internationale pourrait contenir notamment les éléments suivants :

— le droit pour les Etats et gouvernements de concevoir et de mettre en œuvre des politiques favorisant le développement culturel;

- droit des Etats et gouvernements à soutenir la production par des politiques impliquant des mesures réglementaires et financières appropriées;

- reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels et du traitement spécifique dont ils doivent être l'objet, y compris dans leur dimension économique;

- reconnaissance de la nécessité de préserver le pluralisme linguistique;

- dispositions spécifiques pour les pays les moins avancés de favoriser le développement de leurs industries culturelles et leur capacité de se doter de politiques culturelles vigoureuses;

- pérennisation du dialogue des cultures dans une perspective de prévention des conflits;

- mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la convention et dispositif de règlement des différends.

3. *Le rôle spécifique de l'Unesco*

Ainsi que le suggèrent les déclarations déjà mentionnées, l'Unesco apparaît, à l'heure actuelle, comme l'enceinte la plus appropriée à l'élaboration et à l'adoption de cette convention internationale sur la diversité culturelle.

L'Unesco, au sein du système des Nations unies est responsable de l'ensemble des questions culturelles. Son acte constitutif dispose que «l'Organisation est soucieuse d'assurer aux Etats membres l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures». L'Unesco, forte de 188 membres, est en mesure d'assurer qu'une future convention reçoive une adhésion pratiquement universelle.

L'Unesco se préoccupe depuis sa création, de la question de la diversité culturelle. En 1998, le plan d'action adopté lors de la Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles plaçait déjà la diversité culturelle au cœur des objectifs à retenir, en constatant que «les biens et services culturels doivent être pleinement reconnus et traités comme n'étant pas des marchandises comme les autres».

Depuis la Conférence de Stockholm, l'Unesco n'a cessé d'affirmer l'importance des politiques nationales de soutien aux industries culturelles. L'Organisation s'est préoccupée, par ailleurs, de manière continue de la nécessité de prendre en compte la situation des pays en voie de développement qui éprouvent de sérieuses difficultés à créer et à faire vivre des industries culturelles porteuses de leur créativité. De nombreux travaux de l'Organisation ont été consacrés à cette dimension de la question.

L'Unesco s'est constamment illustrée en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel. Elle prépare actuellement un avant-projet de convention internationale sur le patrimoine culturel immatériel dont les dispositions devraient être complémentaires à celles d'une future convention sur la diversité culturelle.

Dans les enceintes autres que l'Unesco, de nombreuses études et travaux préparatoires ont été réalisés. Mais ce n'est que dans le cadre global de l'Unesco que ces démarches trouveront leur pleine efficacité.

4. *La nécessité d'une action rapide et concertée*

Le calendrier des négociations internationales, notamment dans le domaine commercial, rend nécessaire un démarrage rapide des travaux d'élaboration d'un instrument international visant à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle. On sait que l'actuel cycle de négociations à l'OMC doit s'achever en 2005. En l'absence d'un cadre juridique contraignant adopté à l'Unesco d'ici 2005, les questions de développement culturel risquent fort de n'être traitées que par défaut et selon la seule logique qui préside aux travaux de forums commerciaux, comme l'OMC. L'existence d'une convention permettra de traiter ces questions selon la logique qui leur est propre.

Il importe, en conséquence, que les Etats membres de l'Unesco se mobilisent dans les prochains mois:

- le 31 mars 2003 seront connues les offres des Etats membres de l'OMC en matière de libéralisation du commerce des services, ouvrant ainsi une nouvelle phase de négociations;

- du 4 au 16 avril 2003: réunion du Conseil exécutif de l'Unesco qui est compétent pour inscrire le projet de convention internationale sur la diversité culturelle à l'ordre du jour de la Conférence générale de l'automne (29 septembre-18 octobre);

- du 29 septembre au 18 octobre 2003: réunion de la Conférence générale de l'Unesco où les Etats membres qui soutiennent le projet de convention devront obtenir le lancement de sa rédaction, sans délai et sur la base d'un mandat très précis.

C'est par une action conjuguée d'une part, de vigilance et de détermination à l'OMC et dans tout autre forum et d'autre part, le volontarisme à l'Unesco, que les gouvernements se donneront les moyens de conserver leurs capacités d'agir pour préserver et promouvoir la diversité culturelle.

ANNEXE II

CHARTRE ELCO

Le Comité d'accompagnement bilatéral Communauté française Wallonie-Bruxelles-Maroc chargé du suivi de l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine s'est réuni 3 fois (à Bruxelles, en février 2000, à Rabat en avril 2000 et à Bruxelles en novembre 2001).

Ci-joint, en annexe 1, le dernier procès-verbal.

Ses travaux ont permis de dégager un consensus sur l'organisation des cours LCO, l'encadrement des professeurs natifs ainsi que l'établissement des modalités particulières annexées à la Charte de partenariat.

Cette charte portant sur les années 2001 à 2005 a été signée à Rabat le 8 février 2002 par M. le ministre Nollet.

Depuis lors, le Comité d'accompagnement bilatéral Communauté française Wallonie-Bruxelles-Maroc ne s'est pas encore réuni. Cette réunion prévue à Rabat début juillet 2003 a été reportée en octobre 2003.

Le délégué Wallonie à Rabat nous a informé par note que la Fondation Hassan II qui est le bailleur de fonds du programme ELCO pour le Maroc entendait participer aussi à la prochaine réunion du Comité d'accompagnement bilatéral.

Par ailleurs, un Comité d'accompagnement réunissant tous les partenaires de la charte a été créé conformément aux termes de la charte. Il est chargé de prendre pendant la durée de validité de la charte les dispositions utiles à son application.

Ce comité d'accompagnement se réunit régulièrement. Il a ainsi décidé d'organiser dans le courant de l'année scolaire 2002/2003 :

— les journées de formation à l'attention des nouveaux professeurs LCO ainsi qu'une séance d'information à l'attention des équipes éducatives intéressées, des professeurs LCO, des membres de l'Inspection;

— la mise en place d'un groupe de travail en vue de permettre la réalisation d'une évaluation qualitative du programme LCO. En feront partie, des techniciens désignés par les partenaires signataires de la charte, un représentant de

chaque réseau d'enseignement, un représentant de l'Inspection, le chargé de mission;

— l'agrégation des nouveaux professeurs LCO.

En annexe 2 est joint un relevé des statistiques, élaboré par la direction générale de l'Enseignement obligatoire, portant sur les années 1999/2000, 2000/2001, 2001/2002 et la grille horaire des cours pressentis pour l'année scolaire 2002/2003. Ces tableaux montrent l'importance de ces cours de langues et de culture concernant le Maroc.

Annexe 1

Réunion du Groupe d'accompagnement bilatéral Maroc-Communauté française de Belgique, chargé du suivi de l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine

Bruxelles — 12 novembre 2001

La réunion du groupe d'accompagnement bilatéral Maroc/Communauté française de Belgique chargé du suivi de l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine s'est tenue, à Bruxelles, le 12 novembre 2001. La liste des participants à la présente réunion figure en annexe (1).

Les deux Parties ont adopté l'ordre du jour suivant :

1) Examen du texte final de la Charte de partenariat 2001/2005.

2) Finalisation des modalités particulières de la Charte de partenariat.

3) Activités de formation continue des enseignants LCO en Communauté française de Belgique et au Maroc.

4) Etat du projet d'instruments d'évaluation destinés aux enfants bénéficiaires du cours LCO.

5) Etat du projet relatif aux socles de compétences pour l'enseignement de la langue arabe.

6) Divers.

Recommandations:

1. Les deux Parties constatent que la nouvelle Charte de partenariat 2001-2005 relative à l'organisation des cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine et des cours d'ouverture à la culture d'origine applicable à tous les pays partenaires est l'aboutissement d'un processus de concertation dont un moment important a été la réunion du Comité d'accompagnement tenu à Rabat les 17 et 18 avril 2000. Ainsi en est-il tout particulièrement:

- des objectifs généraux;
- de la clarification de la typologie des cours, y compris la volonté de recentrer l'action des enseignants LCO sur les programmes associant l'acquisition de la langue et de la culture d'origine;
- de la spécificité des cours en maternelle et au premier degré primaire ainsi que des activités ludiques d'ordre psychomoteur, plastique, musical;
- du fait d'inscrire les cours d'ouverture à la culture d'origine dans l'optique d'une pédagogie interculturelle;
- de l'exigence pour organiser des cours LCO que soient réunies trois conditions: une demande de l'établissement, les conditions matérielles leur assurant un maximum d'efficacité, une procédure d'évaluation;
- de l'importance accordée à l'information de l'ensemble des acteurs — enfants, parents, enseignants de la Communauté française, enseignants LCO, directions des écoles et pouvoirs organisateurs — sur les objectifs et les modalités concrètes des cours de langue et de culture d'origine;
- de l'intégration de l'enseignant LCO dans l'équipe éducative par sa participation à certaines des séances de concertation prévue à l'article 19 du décret de la Communauté française du 13 juillet 1998.

2. Les deux Parties ont ensuite abordé les modalités particulières et, dans la continuité de la réunion de Rabat susvisée, fixé comme objectif au cours de langue, l'arabe littéral. Le texte qui a fait l'objet de l'accord des deux Parties figure en annexe 2. Les deux Parties proposent que la signature de la charte se fasse au Maroc le plus tôt possible en janvier.

3. Les deux Parties se réjouissent que, pour l'enseignement maternel, l'objectif défini à Rabat a été dépassé puisqu'un programme approfondi de formation à destination des enseignants LCO œuvrant à ce niveau a été mené.

4. Les deux Parties se réjouissent des résultats déjà obtenus dans la formation continue des enseignants LCO, conformément à l'engagement pris. Elles se félicitent des actions concrètes menées à bien, en particulier sur le système éducatif de la Communauté française de Belgique ainsi que des premières formations continues à la pédagogie interculturelle. Elles considèrent comme une démarche particulièrement féconde la rencontre entre directions d'écoles et enseignants LCO.

5. Toutefois, les deux Parties constatent que, si le principe est acquis, les résultats concrets ne sont pas encore atteints dans:

- la formation commune pour les ELCO et les enseignants de la Communauté française à la pédagogie et l'ouverture aux autres cultures;
- la formation à la didactique des langues modernes.

Ces points seront des objectifs pour la prochaine année.

L'accent sera également mis sur:

- la sensibilisation aux réalités socio-culturelles vécues par les enfants bénéficiaires du cours LCO;
- la formation à la gestion de groupes comprenant des enfants issus de nombreuses cultures différentes.

Les deux Parties constatent aussi que les formations continues ont été organisées pendant les périodes scolaires alors que leur préférence commune allait à des formations en dehors des périodes scolaires.

6. Les deux Parties établiront un bilan, lors de leur prochaine rencontre, de la participation des ELCO aux formations continues proposées aux enseignants de la Communauté française dans le cadre des 10 jours de formation prévus.

7. Les deux Parties constatent que des progrès doivent encore être faits, conformément aux nouvelles modalités particulières, jointes en annexe 2, dans la définition des compétences prioritaires à atteindre et dans la production d'outils pédagogiques et d'épreuves d'évaluation. Elles reprennent la recommandation de

Rabat aux termes de laquelle « ce travail se fondera sur l'implication des enseignants LCO sous la coordination de leur inspecteur-coordonnateur, en partenariat avec la Communauté française de Belgique ».

Les deux Parties indiquent que des pistes fécondes se trouvent dans les animations culturelles et théâtrales.

Les deux Parties conviennent de faire le point à la fois sur les outils pédagogiques et sur les épreuves d'évaluation lors de leur prochaine réunion.

8. L'inspecteur-coordonnateur, responsable du programme LCO, fait état du « guide pratique pour l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine » dont l'objet est de déterminer les compétences et les savoirs à atteindre ainsi que des méthodes d'évaluation. L'introduction du projet est jointe en annexe 3. Ce guide est à l'état de projet. Les deux Parties prennent acte et soutiennent le projet.

Le groupe d'accompagnement bilatéral tiendra sa prochaine réunion durant l'automne 2002, avant la réunion de la Commission mixte permanente, au Maroc. Cette rencontre permettra de faire le point par rapport à l'application des recommandations retenues.

Les deux parties soulignent la qualité des échanges et le climat de cordialité qui a régné durant leurs travaux.

Fait à Bruxelles, le 12 novembre 2001.

Pour la Communauté française,

*Le directeur général,
de l'Enseignement obligatoire,*

Jacky LEROY.

*Le délégué de la Communauté,
française à Rabat,*

Daniel SOTTIAUX.

Pour le ministère de l'Education nationale du Royaume du Maroc,

Le directeur de l'Appui éducatif,

Salah BENYAMNA.

*Le chef de la division de la Coopération
pédagogique et de l'Action éducative,*

Aziz NAHYA.

Annexe 2

Liste des participants

Membres de la délégation marocaine

M. Salah Benyamna, directeur de l'Appui éducatif au ministère de l'Education nationale;

M. Aziz Nahya, chef de la division de la Coopération pédagogique et de l'Action éducative au ministère de l'Education nationale;

M. Ahmed Sakkaki, inspecteur en chef coordonnateur ELCO près l'ambassade du Royaume du Maroc à Bruxelles;

M. Youssef Bella, conseiller culturel à l'ambassade du Royaume du Maroc à Bruxelles.

Ministère de la Communauté française de Belgique

M. Jacky Leroy, directeur général de l'Enseignement obligatoire en Communauté française;

M. Daniel Soil, conseiller au cabinet du ministre Jean-Marc Nollet;

Mme Michelle Hartmann, attachée au ministère de la Communauté française.

Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique

M. Charles Etienne Lagasse, responsable de la direction générale des Relations bilatérales pour la Communauté française et la Région wallonne;

M. Daniel Sottiaux, délégué de la Communauté française Wallonie-Bruxelles à Rabat;

M. Alain Sougneux, chef du département Monde arabe;

Mme Josiane Keuser, attachée au département Monde arabe.

INTRODUCTION (Annexe 3)

Ce document intitulé « Guide pratique pour l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine » s'inscrit dans le cadre des accords de coopération conclus entre le Royaume du Maroc et la Communauté française de Belgique. Son contenu, dans toutes les dimensions linguistiques et socioculturelles, reste toujours fidèle aux finalités et objectifs tels que les compétences marocaines les avaient formulés et s'inspirent, dans un esprit de complémentarité et de cohésion de la définition que le décret-missions donne aux « socles de compétences » et selon laquelle ceux-ci servent de référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'aux termes des huit premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chaque étape. Elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et indispensable à la sauvegarde de l'identité, facteur incontournable dans le développement harmonieux des enfants d'origine marocaine issue de l'immigration, bénéficiaire du cours ELCO.

Ce guide destiné spécialement aux enseignants de la langue arabe et de la culture marocaine, est conçu comme étant la combinatoire de plusieurs composantes de natures diverses et semble s'assigner ainsi un triple objectif :

- éclairer tous les enseignants ELCO tous types confondus, sur la portée du programme relatif à l'acquisition de la langue arabe tel que le groupe d'accompagnement bilatéral l'avait conçu dans ses grandes lignes;

- amener les enseignants ELCO à concevoir, à planifier et à élaborer leurs propres scénarios pédagogiques et ce, à partir d'un ensemble de compétences jugées compatibles avec les besoins immédiats des enfants marocains issus de l'immigration;

- amener les enseignants ELCO à utiliser, à des fins éducatives, des instruments d'évaluation formative, à réguler en permanence leurs stratégies d'apprentissage et à développer par là leurs moyens d'action.

*Pour une éducation interculturelle
langue et culture d'origine*

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Etat belge a fait venir, par contrat institutionnel d'Etat à Etat, de nombreux étrangers pour augmenter la main-d'œuvre nécessaire.

C'est ainsi que quelque 77 000 Italiens sont venus en Belgique entre 1946 et 1948.

De 1956 à 1970, des accords furent signés successivement avec l'Espagne, la Grèce, la Turquie, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

Au carrefour des langues et des cultures, la Belgique attache une importance particulière à l'enseignement des enfants de ces travailleurs.

Pour faire le point sur l'évolution de la problématique, citons quelques dates importantes :

- 1969-1970

Création du cours d'adaptation à la langue de l'enseignement.

- 1^{er} février 1983

Création de la mission « scolarisation des enfants de travailleurs migrants ».

- 1983

Début d'un partenariat avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie et le Maroc.

- 1985

Premières expériences d'éducation interculturelle au fondamental dans 31 écoles.

- 1987

La mission se dénomme « scolarisation en milieu multiculturel ».

- 1996

Mise au point d'une Charte de partenariat pour le programme LCO (langue et culture d'origine) avec la Grèce, l'Italie, le Maroc, le Portugal et la Turquie.

Elle recouvre la période allant de 1997 à 2000.

Elle prend son origine dans une directive de la CEE (25 juillet 1997) qui recommandait aux Etats membres de faire en sorte que les enfants des travailleurs migrants reçoivent une scolarisation la plus adaptée et dans les meilleures conditions. Elle proposait que des accords bilatéraux de coopération soient passés entre les pays d'accueil et les pays de l'immigration.

La France, les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale et la Belgique passeront de tels accords.

Les objectifs premiers de ces accords visent non seulement une scolarisation réussie mais aussi le maintien du lien avec le pays d'origine car on pensait encore à l'époque que le retour au pays faisait partie des projets familiaux : la connaissance de la langue et de la culture étaient nécessaires pour la réinsertion.

Ces accords bilatéraux posent les lignes pédagogiques suivantes :

Des cours insérés dans l'horaire scolaire (2 heures par semaine) pendant lesquels les

enfants sont confiés à l'enseignant étranger pour la formation en langue et culture d'origine.

Des cours intégrés pendant lesquels un partenariat de travail s'exerce entre l'enseignant belge et son ou ses collègue(s) étranger(s). Au cours de ces activités sont évoquées l'histoire, la géographie, les coutumes et traditions (costumes, contes, musique, ...) du pays d'accueil et du pays d'origine.

Mise au point du premier module destiné à la formation initiale des enseignants concernant la « démarche interculturelle ».

A partir de 1998

On parlera d'« Education interculturelle ». Cette cellule est rattachée à la direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Depuis la fédéralisation de la Belgique, plusieurs décrets ont été votés pour organiser l'enseignement en Communauté française de Belgique :

Citons en deux :

— En 2001

Le pays d'accueil est devenu, dans une large mesure, le pays du choix de vivre.

Il s'agit de faciliter l'accueil, l'insertion et l'intégration de toutes celles et de tous ceux qui ont décidé de se fixer en Communauté française de Belgique.

A ce jour, la nouvelle Charte de partenariat 2001-2005 est signée par l'Italie, la Turquie, la Grèce et le Maroc. Elle est en cours d'approbation par le Portugal.

Cette nouvelle charte précise les objectifs généraux, à savoir :

Cette année scolaire-ci, une septantaine d'établissements adhèrent au programme de langue et de culture d'origine et ce, dans les trois réseaux d'enseignement.

Quelque 80 enseignants étrangers y participent.

Environ 4 600 élèves bénéficient des cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine et plus ou moins 15 000 élèves participent aux cours d'ouverture à la culture d'origine.

EDUCATION INTERCULTUELLE

Langue et culture d'origine

Statistiques : année scolaire 2002/2003 (perspectives)

	Communauté française	Officiel subventionné	Libre subventionné	Total
Ecoles:	18	29	29	76
Professeurs:				
Maroc	5	12	12	29
Turquie	3	3	4	10
Grèce	/	1	1	2
Italie	10	11	17	38
Portugal	?	?	?	?
Total				?
Ecoles:				
Fondamental	17	27	27	71
Secondaire	1	1	2	4
Enseignement spécial	/	1	/	1
Total	18	29	29	76
H. langue:				
Italie	39	66	69	174
Portugal	3	36	17	56
Grèce	/	4	4	8
Turquie	16	11	13	40
Maroc	27	84	94	205
Total	85	201	197	483
H. culture:				
Italie	40	40	139	219
Portugal	1	5	2	8
Grèce	/	4	4	8
Turquie	13	17	13	43
Maroc	43	85	73	201
Total	97	151	231	479
Es. langue:				
Italie	270	585	792	1 647
Portugal	11	177	87	275
Grèce	/	54	18	72
Turquie	185	83	284	552
Maroc	416	947	682	2 045
Total	882	1 846	1 863	4 591
Es. Culture				
Italie	853	1 415	3 800	6 068
Portugal	70	1 062	648	1 780
Grèce	/	98	490	588
Turquie	454	382	353	1 189
Maroc	1 385	2 012	1 577	4 974
Total	2 762	4 969	6 868	14 599

Statistiques : année scolaire 2001/2002

	Communauté française	Officiel subventionné	Libre subventionné	Total
Ecoles:	17	27	28	72
Professeurs:				
Maroc	5	12	12	29
Turquie	3	6	6	15
Grèce	/	/	1	1
Italie	10	10	19	39
Portugal	1	6	4	11
Total	19	34	42	95
Ecoles:				
Fondamental	16	24	26	66
Secondaire	1	2	2	5
Enseignement spécial	/	1	/	1
Total	17	27	28	72
H. langue:				
Italie	34	46	63	143
Portugal	2	33	12	47
Grèce	/	/	3	3
Turquie	17	16	25	58
Maroc	30	93	92	215
Total	83	188	195	466
H. culture:				
Italie	42	42	139	223
Portugal	2	13	6	21
Grèce	/	/	3	3
Turquie	10	14	12	36
Maroc	42	86	71	199
Total	96	155	231	482
Es. langue:				
Italie	291	369	494	1 154
Portugal	14	189	64	267
Grèce	/	/	15	15
Turquie	106	84	264	454
Maroc	238	739	632	1 609
Total	649	1 381	1 469	3 499
Es. Culture				
Italie	834	660	2 520	4 014
Portugal	49	629	351	1 029
Grèce	/	/	305	305
Turquie	170	376	92	638
Maroc	1 022	1 795	1 286	4 103
Total	2 075	3 460	4 554	10 089

Statistiques : année scolaire 2000/2001

	Communauté française	Officiel subventionné	Libre subventionné	Total
Ecoles:	15	25	27	67
Professeurs:				
Maroc	4	12	11	27
Turquie	4	5	7	16
Grèce	1	1	1	3
Italie	9	11	18	38
Portugal	/	5	5	10
Total	18	34	42	94
Ecoles:				
Fondamental	14	22	25	61
Secondaire	1	2	2	5
Enseignement spécial	0	1	0	1
Total	15	25	27	67
H. langue:				
Italie	33	50	87	170
Portugal	/	33	17	50
Grèce	1	4	3	8
Turquie	23	18	29	70
Maroc	30	100	95	225
Total	87	205	231	523
H. culture:				
Italie	26	46	117	189
Portugal	/	21	11	32
Grèce	2	5	5	12
Turquie	14	10	10	34
Maroc	50	93	86	229
Total	92	175	229	496
Es. langue:				
Italie	178	342	402	922
Portugal	/	93	45	138
Grèce	/	19	15	34
Turquie	34	57	13	104
Maroc	375	1 787	646	2 808
Total	587	2 298	1 121	4 006
Es. Culture				
Italie	321	863	1 749	2 933
Portugal	/	159	521	680
Grèce	53	111	350	514
Turquie	119	99	44	262
Maroc	1 037	1 088	974	3 099
Total	1 530	2 320	3 638	7 488

ANNEXE III

Extraits du programme de coopération établi avec la Tunisie
pour les années 2002, 2003 et 2004

Chapitre 4: Appui à l'Etat de droit et la société civile;

Chapitre 6: Aide à la jeunesse et à l'enfance;

Chapitre 7: Jeunesse;

Chapitre 9: Affaires sociales.

4. Appui à l'Etat de droit et la société civile

Partenaires concernés:

4.1. Droit

— Institut de presse et des sciences de l'information (IPSI);

4.1.1. Appui à l'Académie internationale de droit constitutionnel (reconduction)

— Université catholique de Louvain — COMU — Philippe Desmedt.

Objectifs:

Moyens requis:

Cette coopération sera renforcée et développée par de nouvelles actions telles que l'organisation d'un séminaire annuel sur des thèmes relatifs au renforcement de l'Etat de droit et de la société civile (droit de l'enfant, droit des femmes, droit des minorités, droit de l'homme et des entreprises, liberté de la presse, ...).

— deux missions annuelles (7 jours) d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie;

— trois mensualités de recherche en 2002, 2003 et 2004 en Communauté française de Belgique.

Partenaires concernés:

Les moyens disponibles pour le présent projet pourront être consacrés à l'organisation conjointe d'un colloque sur base d'un rapport d'évaluation des échanges.

— Académie internationale de droit constitutionnel — M. Abdelfatteh Amor;

— Université catholique de Louvain — M. Francis Delpérée;

— Autres universités de Wallonie-Bruxelles;

— Experts de la société civile.

4.1.3. Management de l'information à l'ère du numérique et problèmes juridiques (nouveau projet)

Moyens requis:

Objectifs:

Identification des problèmes juridiques rencontrés lors de l'usage des technologies de l'information.

— quatre missions annuelles (7 jours) d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie;

— frais de publication.

Partenaires concernés:

— Université de la Manouba — Mme Najoua Jerad;

— Université libre de Bruxelles — Mme Carine Doutrelepon.

4.1.2. Développement de la communication multimédia (reconduction)

Moyens requis:

Objectifs:

Développer une réflexion sur le concept de proximité médiatique.

— deux missions annuelles (7 jours) d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie;

- deux missions annuelles (7 jours) d'un expert tunisien en Communauté française de Belgique;

- une mensualité de recherche en 2002, 2003 et 2004 en Communauté française de Belgique.

4.2. Promotion de la femme

4.2.1.

Objectifs:

Développer le soutien aux ressources humaines féminines;

Echanger des informations et des expériences sur le rôle de la femme dans la société civile.

Partenaires concernés:

- ministère des Affaires de la femme et de la famille;

- direction de l'Égalité des chances du ministère de la Communauté française de Belgique.

Moyens requis:

- trois missions annuelles (7 jours) d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie;

- deux missions annuelles (7 jours), en 2002 et 2004, d'un expert tunisien en Communauté française de Belgique.

4.2.2. Semaine de la femme tunisienne

Organisation d'une Semaine de la femme tunisienne, en Communauté française de Belgique, en 2003, et réalisation d'une étude comparative sur les disparités entre les trajectoires professionnelles des femmes et des hommes, en Tunisie et en Belgique.

Moyens requis:

- appui à la réalisation de la Semaine prévue en 2003;

- une mission, en 2003 (7 jours) d'un expert tunisien en Communauté française.

4.3. Coopération juridique

Don d'ouvrages

La Communauté française souhaite contribuer au développement des droits de l'homme en Tunisie en remettant à la partie tunisienne un exemplaire du « Recueil bibliographique relatif aux droits de l'homme », réalisé à l'initiative du Commissariat général aux relations internationales.

Elle informe la partie tunisienne de la possibilité d'envoyer à des partenaires appropriés — facultés de droit, barreaux, cours et tribunaux, établissements pénitentiaires, associations des droits de l'homme, etc. — une sélection d'ouvrages choisis dans le recueil susmentionné, ceci dans les limites de possibilités financières.

6. Aide à la jeunesse et à l'enfance

6.1. Formation des délégués tunisiens à la Protection de l'enfance

Les deux parties se réjouissent du partenariat développé entre l'UNICEF, le ministère tunisien de la Jeunesse, de l'Enfance et des Sports et la Communauté française de Belgique (délégation générale aux Droits de l'enfant, direction générale de l'Aide à la jeunesse) en ce qui concerne la formation des délégués à la Protection de l'enfance.

Elles conviennent de poursuivre cette coopération par la formation continuée des délégués à la Protection de l'enfance et par la constitution d'un réseau.

Les objectifs se présentent comme suit:

- conceptualiser le rôle du délégué;
- être performant dans la définition des tâches;

- être utile quant à l'identification des problèmes relatifs au travail quotidien;

- être capable de définir les méthodologies adaptées aux situations rencontrées.

La formation pourra être étendue à d'autres professionnels intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance, comme les magistrats, les travailleurs sociaux, etc.

Dans cette optique, des visites d'études pourront être organisées en faveur de magistrats en matière de droit de la famille, juges pour enfants et juges de la famille.

Par ailleurs, un colloque sera organisé en Tunisie en novembre 2002 et en Communauté française de Belgique en 2004 sur des thèmes

préparés conjointement par les délégués tunisiens et conseillers belges francophones. Le colloque de 2004 en Communauté française de Belgique sera co-financé avec le programme européen relatif à l'enfance et à la jeunesse. Ils permettront de débattre concrètement sur des thèmes communs sur base d'une réalité différente. La Communauté française de Belgique recherchera des moyens de financement dans le cadre du Programme du Bureau international jeunesse.

Moyens requis:

- seize missions en 2002 d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie (3 séminaires de formation continue, 3 missions d'accompagnement, une mission d'évaluation et de planification);
- six missions en 2003 d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie;
- six missions en 2004 d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie;
- deux missions en 2004 (7 jours) d'un expert tunisien en Communauté française de Belgique.

Pour les colloques organisés en Tunisie, en 2002, et en Communauté française, en 2004, des moyens de co-financement seront recherchés dans le cadre des programmes européens pour l'enfance et la jeunesse.

7. Jeunesse

7.1. *Echanges d'experts du monde associatif*

Objectifs:

Promotion et mise en place de partenariats dans le cadre du Programme jeunesse, du Programme de mobilités des jeunes et du Programme axes-sud.

Partenaires concernés:

- ministère de la Jeunesse et de l'Enfance;
- Bureau international jeunesse (BIJ).

Moyens requis:

- une mission (7 jours) en 2002 et 2004 d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie;
- une mission en 2003 (7 jours) d'un expert tunisien en Communauté française de Belgique.

7.2. *Partenariat jeunesse*

Objectifs:

Le Bureau international jeunesse a été chargé par la Commission européenne d'établir des liens privilégiés avec la Tunisie dans le cadre de la mise en place d'une coordination nationale pour la mise en œuvre du Programme jeunesse de la Commission européenne.

Partenaires concernés:

- ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports;
- Bureau international jeunesse.

Moyens requis:

- une mission (7 jours) en 2002 et 2004 d'un expert de la Communauté française de Belgique en Tunisie;
- une mission en 2003 (7 jours) d'un expert tunisien en Communauté française de Belgique.

7.3. *Centres intégrés*

Une mission exploratoire (7 jours) en Communauté française de Belgique, pour deux responsables tunisiens, sur les centres intégrés sera organisée en vue d'envisager une collaboration dans ce domaine.

7.4. *Petite enfance*

Une mission exploratoire (7 jours) sur les institutions de la petite enfance sera organisée, en Communauté française de Belgique, en vue d'envisager une collaboration dans ce domaine.

7.5. *Echanges de jeunes*

Objectifs:

Favoriser les rencontres entre jeunes et permettre la découverte réciproque des cultures et des réalités par le biais de projets concrets.

Partenaires concernés:

- ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports;

— Bureau international jeunesse.

Moyens requis:

Crédits affectés au Programme axes-sud.

8. Santé

Les parties prennent note avec satisfaction des résultats positifs de la Sous-commission chargée de la coopération en matière de santé, réunie à Tunis le 5 mars 2002.

Le procès-verbal de cette sous-commission est annexé à la présente et en fait partie intégrante.

9. Affaires sociales

9.1. Insertion des personnes handicapées

Objectifs:

Le projet vise à favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de la société, et ce dès le plus jeune âge, afin d'améliorer leur cadre de vie au sens large (physique, social, économique, politique, ...). Compte tenu du vaste champ d'actions possibles par rapport à la problématique des handicaps, l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées et le ministère des Affaires sociales tunisien ont décidé de se focaliser, dans un premier temps sur:

- les aides à l'intégration pour les enfants et les adolescents handicapés;
- les problématiques relatives aux personnes polyhandicapées;
- la situation des personnes malvoyantes ou non voyantes.

Partenaires concernés:

- ministère des Affaires sociales;

— ministère de la Jeunesse et de l'Enfance;

— Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH).

Moyens requis:

— six missions annuelles d'experts de la Région wallonne en Tunisie;

— six missions annuelles d'experts tunisiens en Région wallonne;

— appui logistique à la réalisation de la mission du partenaire wallon.

9.2. Coopération en matière de déficience visuelle

Objectifs:

Le projet vise à la formation technique et pédagogique à la codification en braille et à la formation technique en informatique à l'attention des transpositeurs adaptateurs. Cette formation s'adresse aux personnes voyantes pour la transcription des livres avec le logiciel qui permet de visualiser la transcription en braille et à l'adaptation de livres pédagogiques pour la formation en gestion mentale.

Partenaires:

- Union nationale des aveugles de Tunisie (UNAT);
- Œuvre nationale des aveugles (ONA).

Moyens requis:

— quatre missions annuelles d'experts de la Région wallonne en Tunisie;

— quatre missions annuelles d'experts tunisiens en Région wallonne.

ANNEXE IV

TABLEAUX DE BORD PROSPECTIFS

Le Gouvernement wallon a décidé de mettre en place pour l'ensemble de ses services des «tableaux de bord prospectifs».

L'objectif est de doter la fonction publique de la Région wallonne d'un outil de gestion et d'évaluation permanente de ses activités.

Il s'agit de traduire notre mission en un ensemble cohérent d'objectifs, d'indicateurs, de valeurs cibles et d'initiatives stratégiques.

Tout ceci dans le but:

— de rendre un service sans cesse meilleur au citoyen-utilisateur;

— de renforcer collectivement nos compétences;

— d'améliorer notre fonctionnement quotidien;

— et finalement de répondre dans les meilleures conditions aux missions qui nous ont été confiées par nos autorités politiques.

Comme les autres directions générales de la Région wallonne, nous nous sommes engagés dans cet exercice, mais en l'adaptant à notre situation spécifique, c'est-à-dire dans une perspective intégrée Région/Communauté et pour l'ensemble CGRI-DRI, y compris les compétences de la Communauté.

La mise au point de notre tableau de bord a été rendue plus aisée grâce au fait que nous avions déjà, de notre propre initiative, bien clarifié nos objectifs stratégiques.

Il en résulte un document consistant en une douzaine d'objectifs stratégiques auxquels correspondent une bonne trentaine d'initiatives. Je vous invite à en prendre connaissance en annexe, en vous précisant qu'il fait l'objet de mises à jour à mesure que la réalisation des initiatives progresse.

A l'origine, nous avons bénéficié de l'aide d'un consultant extérieur; aujourd'hui, la réalisation des objectifs qui composent notre tableau de bord est entièrement de notre ressort. Je réunis chaque mois un comité de pilotage qui les passe en revue. Il est composé de Christian Carette, Marie-Claire Dancot, Anne-Marie Geens, Viviane Hascal, Jean-Claude Henrotin, Charles Houard, Charles-Etienne Lagasse, Anne Lenoir, Philippe Renard, Jean-Pierre Robbeets, Emy Spelkens, Alain Demaegd, Jacques De Wit, Jean Gillet, Alain Verhaagen, Christine Favart et Alain Sougneux.

Chacune de ces personnes est en mesure de vous fournir plus de précisions sur les points qui ne vous sembleraient pas suffisamment clairs.

Je vous remercie chacune et chacun de votre collaboration.

Philippe SUINEN.

AXE AUTORITE POLITIQUE

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
Objectif 1: Concevoir et mettre en œuvre la politique internationale de la RW, de la CF et de la COCOF, selon les 3 axes: visibilité internationale, défense des intérêts et valorisation des compétences, soutien aux acteurs					
1.1.	Chaque délégation: définir des indicateurs (quantitatif et qualitatif) de performance de leurs actions par type de public visé	1.2./1.3.	Jean-Claude Henrotin & Jacques De Wit	15/01/03	Evolution des indicateurs des délégations
	Envoyer une proposition (format, exemple, ...) aux délégations 25/11/2002: il est décidé que cette proposition précisera le contexte de la démarche, qu'elle mentionnera 3 types de publics (grand public, publics spécialisés, personnes de référence dans les secteurs prioritaires de coopération) et qu'elle demandera des propositions d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. 6/1/2003: Rappel du délai pour envoi d'une note aux délégations. 4/2/2003: Réponses des délégations attendues pour début avril. Examen des réponses le 10/6/2003. — Constituer les groupes de personnes témoins. — Définir une grille d'évaluation et les paramètres ainsi qu'un mode d'emploi.				
1.2.	Mettre au point, exécuter et suivre la mise en œuvre d'une campagne unifiée de promotion internationale	1.1.	Philippe Suinen	15/09/03	Indicateurs d'impact auprès des publics cibles de la campagne; témoins-baromètres dans les milieux internationaux de la communication.
	— Définir le groupe de travail			OK	
	— Identifier et coordonner avec les autres opérateurs et obtenir l'aval de l'OFI			OK	
	— Cahier des charges de la campagne			Prêt	Un bureau de communication a été sélectionné.
	— Organiser la mise en place du baromètre			?	Coût pas prévu actuellement.
1.3.	Standardiser les rapports d'exécution des commissions mixtes	1.1.	Christine Favart/ Jean Gillet	15/12/02	Degré de réalisation des décisions de commissions mixtes
	— Etendre l'outil existant		11/3/2003: Projets « lourds » = évaluation systématique selon procédure APEFE et en collaboration avec le département bilatéral concerné. Projets « légers » = évaluation sur base du formulaire proposé par Ch. Favart (remarques attendues).		
	— Coordonner avec APEFE, ...		Evaluation suivant procédure APEFE pour tout projet impliquant un coopérant.		

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
1.4.	Opérer un recentrage sectoriel de chaque coopération (sur base d'une évaluation) — Définir un secteur prioritaire par pays — Définir deux ou trois secteurs de deuxième priorité pour certains pays		Philippe Suinen	15/12/02 (graduel) APEFE: prévu dans le programme quinquennal 2003-2007 CGRI-DRI APEFE: prévu dans le programme quinquennal 2003-2007 CGRI-DRI	Réduction du nombre de secteurs couverts par programme 25/11/2002: correspondance assurée pour un pays (Bénin)
Objectif 2: Finaliser juridiquement la fusion déjà réalisée de fait entre la DRI et le CGRI (WBRI)					
2.1.	Quantifier le coût budgétaire précis de l'égali-sation des statuts		Jacques De Wit	31/07/02	23/11/2002: Estimation établie (558 000 euros) 25/11/2002: L'impact complémentaire DRI est chiffré. L'estimation complète peut donc être transmise sans délai aux ministres. 28/4/2003: Proposition faite aux ministres. Suppression terme « Agence ». Coût chèques-repas estimé à 167 000 euros par an. Egalisation barémique étalée sur 3 ans et commençant par les « petits » niveaux.
2.2.	Unifier procédures, formulaires et communications aux utilisateurs — Prendre contact avec cellule simplification administrative (A. Declerc) et la cellule e-gov (V. Peremans) pour voir l'aide qu'elles pourraient apporter, approches standard, ... — Identifier les procédures, formulaires, ... — Analyser les processus, formulaires actuels — Identifier les améliorations possibles — Mettre en œuvre	9.1. 9.2. 9.3.	Alain Demaegd	31/06/03 15/07/02 31/12/02 31/12/02 31/03/03 30/06/03	Résultats de l'évaluation interne des effets positifs de la fusion, en terme d'efficacité et de cohérence (nombre de projets qui conjuguent les compétences CF et RW; degré de convergence des moyens budgétaires; ...) 1 ^{er} recensement des formulaires existants diffusé au sein du GT le 29/1/2003, en lien avec 9.3. Recensement complété par CE Lagasse (brochure 20 ^e anniversaire) 4/2/2003: — Modèle unique CGRI-DRI. — Simplifier les démarches de l'utilisateur (ne pas nécessairement réduire à tout prix le nombre de formulaires, mais en tout cas mettre au point un aperçu global des programmes offerts (cf. plaquette 20 ^e anniversaire). — Rendre possible l'introduction de tous les formulaires par voie électronique. — Distinguer les cibles « Nord » et « Sud ». Projets CMP: formulaire commun à télécharger sur wbri.be, en liaison avec chaque appel propositions. Missions: uniformisation du formulaire intermédiaire utilisé par la DRI, sur base du modèle employé par le CGRI. Autres formulaires: cf. inventaire fait.

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
2.3.	Tenir une réunion trimestrielle commune avec les deux ministres chargés des relations internationales et une réunion mensuelle avec leurs cabinets		Philippe Suinen	30/9/2004	
Objectif 3: Accroître la convivialité communicationnelle avec l'ensemble du réseau international de la RW et de la CF (accès automatique aux informations, communication automatique et réciproque des notes et information par intranet).					
3.1.	Optimaliser la gestion des bases de données internes et des documents électroniques (exemple: fichiers d'adresses, ...)	3.2./9.1.	Jean-Pierre Robbeets	15/09/03	En ce qui concerne l'enquête de satisfaction 2001, le taux de retour était de 25 %. A comparer avec l'enquête 2002 en cours.
3.2.	Développer l'intranet (en association avec l'AWEX)	3.1./9.1.	Jean-Pierre Robbeets	15/12/02 (concept)	Degré de mise en place de l'intranet
	— Evaluer le système actuel de gestion de bases de données et de documentation électronique			01/09/02	Actuellement disponibles: accusés de réception, devises et indemnités, mises à jour antivirus, procédures budgétaires RW, organigramme WBRI, TBP, revue de presse MRW, manuel téléphonique, plan d'accès EIWB.
	— Définir les besoins: accès automatique aux infos; rapports sans formalisme (communication automatique et réciproque des notes et informations par intranet)			15/09/02 (retour)	A ajouter au contenu intranet: (décision du 6/1/2003) Décrets de base, contrats de gestion, accords de coopération, rapports d'activité, résumé des procès-verbaux de commissions mixtes, <i>vademecum</i> compatible CF, coordonnées du réseau postes diplomatiques fédéraux, éléments d'actualité précédemment contenus dans les feuillets d'information. Une personne est désignée pour gérer l'ensemble de ces informations (collecte, mise à jour, structuration, ...): R. Velasquez (+ E. Rimaux). Diffuser les notes de service en version papier sous forme très résumée, en renvoyant aux documents électroniques dans la base de données. Etablir un index de l'ensemble des documents disponibles sur l'intranet et/ou sur le site internet. Circulation de l'information courante: utilisation généralisée du courrier électronique, avec autant d'ampliations que nécessaire pour assurer une bonne implication du réseau à l'étranger. Sécurité du courrier électronique: envisager des solutions techniques telles que le cryptage.
	— Evaluer les logiciels/systèmes appliqués dans d'autres DG et à l'AWEX			31/12/02	
	— Définir le concept; assurer lien avec la traçabilité			15/03/03	Accord sur le contenu.
	— Sélectionner le logiciel/système				Choix d'Oracle confirmé.
	— Mettre en œuvre un pilote				Réalisé.
	— Evaluer le pilote				Version-test prête pour le 1/8/2003.
	— Déployer				Version finale prête pour le 1/9/2003.
	— Evaluer			15/09/03 (retour)	

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
3.3.	Fournir des synthèses-pays immédiatement utilisables		Charles-Etienne Lagasse & Charles Houard	31/12/02	
	— Définir modalités: dresser une nomenclature de sujets faisant l'objet de synthèse, périodicité, format, ...			30/09/02	25/11/2002: Les différents formats des fiches-pays sont définis. Elles sont utilisées de façon progressive.
	— Réviser les fiches pays				
	— Etudier les possibilités d'automatisation, ...			01/10/03	Etude en cours. Contrairement à l'intention initiale, la base d'information ne serait pas identique pour l'ensemble de l'EIWB (Awex, d'une part, CGRI-DRI, d'autre part). Des passerelles doivent néanmoins être prévues. Plusieurs (3) niveaux d'interrogation sont prévus, moyennant utilisation d'un code. A l'examen également: possibilité de consultation externe par le public du premier niveau des fiches via le site internet. Le dispositif devrait être opérationnel pour le 1 ^{er} octobre 2003. <i>Quid</i> des modalités d'actualisation des fiches?
	— Définir les procédures d'information ... (documents de politique; différence avec le rapport annuel, ...)			31/12/02	
Objectif 4: Accroître la coordination des projets, actions et rapports internationaux de chaque DG et OIP de la RW et de la CF					
4.1.	Définir et mettre en œuvre des processus bilatéraux de concertation et cofinancement avec chaque DG et OIP		Philippe Suinen/ Jean-Claude Henrotin	31/10/03	Evolution du nombre d'opérations communes (cofinancées)
	— Présenter projet lors des réunions avec les DG/SG			30/03/03	Projet de circulaire sera envoyé avant fin avril 2003. Il prévoit: — une information préalable de la DRI pour toute action internationale; — la désignation d'un correspondant dans chaque administration et OIP; — un mécanisme de cofinancement. 28/5/2003: le projet de circulaire est abandonné par le ministre-président. Alternative?
	— FOREM			Processus entamé (23/9/2002)	<i>Idem</i>
	— Présenter à la CF			30/06/03	
4.2.	Etablir une carte des correspondants actualisée avec chaque DG et OIP		Charles Houard/ Jean-Claude Henrotin	31/12/02	Réalisation effective de la carte
	Région wallonne: définition des modalités le 22/10/2002.				
	Communauté française: vu l'existence d'une direction des RI au MCF, simple harmonisation des adressages pour le moment.				

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
4.3.	Mettre en place un guichet unique/pupitre d'orientation de l'utilisateur (interne et externe) en commun avec APEFE, AWEX	11.1. 12.1.	Jean-Pierre Robbeets	31/12/02 (première phase)	Evolution du nombre d'appels et demandes d'information
	— Commencer par la première phase (11.1.)			31/12/02	Evolution du site internet en direction des besoins des utilisateurs : test interne à partir du 26 mai 2003. Banque de données sur les aides européennes prête pour mi-juin 2003 (sous-site WBRI). Passerelles avec l'AWEX à l'examen pour l'information des entreprises.
	— Deuxième phase			31/12/03	
4.4.	Installer une antenne WBRI à Namur		Philippe Suinen	31.12.03 (en fonction de la fusion AWEX-OFI)	Installation effective de l'antenne.
Objectif 5: Assurer un suivi et une communication efficace de la réalisation des initiatives TBP					
5.1.	Constituer et réunir mensuellement un groupe de pilotage interne présidé par le CG/DG		Alain Demaegd	01/10/02 (début)	Respect des dates-butoirs dans le rapport mensuel de mise en œuvre des initiatives. Réunion 23/09/2002: OK Réunion 22/10/2002: OK Réunion 23/11/2002: OK Réunion 06/01/2003: OK Réunion 04/02/2003: OK Réunion 11/03/2003: OK Réunion 28/04/2003:
5.2.	Développer et mettre en œuvre un plan de communication systématique interne de réalisation des initiatives		Alain Demaegd & Emy Spelkens	01/10/02 (début)	
	— Définir les modalités: en cascade via chefs de services, par intranet, ...?			31/03/03	Rédaction d'une page explicative: OK 10/01/2003. Mise à disposition de TBP actualisés sur l'intranet: OK depuis le 17/01/2003. Chaque membre du groupe de pilotage est invité à répercuter l'information auprès des collègues de son (ses) service(s): 06/01/2003. Le 04/02/2003, la composition du groupe de suivi a été élargie. Depuis le 04/02/2003, les délégués et coordinateurs reçoivent les comptes rendus du groupe de pilotage, le document de suivi actualisé et un aperçu des points abordés à la réunion suivante. Ceci afin de leur permettre de prendre part à distance à la mise en œuvre. Envisager une démarche explicative structurée (présentation powerpoint, par exemple). Globalement ou par initiative?
5.3.	Développer et mettre en œuvre un système destiné à affiner les principaux indicateurs et à mesurer leurs résultats.		Philippe Suinen (initier projet)	30/09/02	28/04/2003: le groupe de pilotage estime que cette initiative doit être suspendue.

	Initiatives	Liens	Responsables	Dares-butoirs	Indicateurs
Objectif 6: Améliorer constamment la qualité des services conformément au principe du service universel					
6.1.	Organiser un questionnaire systématique des utilisateurs pour 3 actions d'envergure par an		Alain Demaegd	31/01/03	Evolution des résultats des questionnements.
	— Définir modalités des questionnements (sur base des leçons tirées du sondage annuel, ...)			30/11/02	06/01/2003 : il est rappelé que ces évaluations sont du ressort des départements concernés, avec l'aide du service « stratégie et service au public » notamment en ce qui concerne l'élaboration des questionnaires.
	— Identifier les actions			31/12/02	En 2003, les 3 actions suivantes seront évaluées : — la diffusion du guide « Etudier et enseigner à l'étranger » ; — l'action du BIJ « Faut que ça bouge » ; — l'événement annuel 2003 organisé au Centre WB de Paris dans le secteur des compétences régionales (céramique). (9/5/03) Cette évaluation se fera en 4 volets : formulaire d'évaluation aux opérateurs sur les retombées ; formulaire pour le public ; dossier de presse ; réunion d'évaluation avec toutes les parties concernées <i>a posteriori</i> .
6.2.	Organiser un sondage annuel sur la perception et la qualité des services		Alain Demaegd		Evolution des résultats des sondages.
	Enquête de satisfaction 2001			Terminé. Résultats présentés au groupe de pilotage du 23/9/2002. Synthèse établie à l'intention de l'ensemble du personnel (non diffusé suite à l'interruption des feuillets d'info).	
	Enquête de satisfaction 2002				
	Envoi questionnaire 2001 au groupe de pilotage pour corrections : OK 08/01/2003.				
	Impression nouveau questionnaire.				
	Réception des fichiers d'adresses : au plus tard le 15/04/2003.				
	Envoi des questionnaires : entre le 15/4 et le 30/04/2003.				
	Encodage des réponses : jusqu'au 31 mai 2003.				
	Analyse terminée pour le 30 juin 2003.				
	Présentation des résultats.				
6.3.	Constituer/réunir trimestriellement un comité de guidance composé d'utilisateurs		Philippe Suinen	01/10/03 (début)	
	— Définir rôle (exemple analyse critique des questionnements en cours, types de recommandations, ...)			31/12/02	
	— Identifier membres potentiels			30/06/03	

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
6.4.	Obtenir la certification ISO		Alain Demaegd	30/05/04	
	— Tirer les leçons de l'expérience de l'AWEX			30/11/02	Budget nécessaire estimé à Crédit sollicité pour 2004.
	— Sélectionner un consultant			30/09/03	
	— Lien avec l'unification des processus			30/10/04	
6.5.	Systématiser la désignation et la préparation d'un substitut en cas d'indisponibilité du titulaire (à tous les niveaux)		Jacques De Wit	30/09/02 (début)	
	— Assurer la mise en commun des bases de données des congés			28/06/02	
	— Demander que le nom de chaque substitut soit communiqué à la téléphonie			28/09/02	(Assuré par J.P. Robbeets) Développement d'une nouvelle application Oracle pour la téléphonie. Concept mis au point le 25/10/2002. 25/11/2002: présentation et validation réalisée en équipe restreinte. Déploiement et présentation générale avant fin 2002. Pour le 10/1/2003, chaque agent a été invité à communiquer les noms de ses substituts, après validation par les chefs de service. 28/04/2003: le dispositif est opérationnel.
	— Préparer et distribuer note expliquant la façon de dévier le courrier électronique, de programmer un message d'absence, ... et le transfert de dossier ...			28/06/02	
	— Organiser une formation régulière à l'accueil téléphonique			31/12/02	(Assuré par J.P. Robbeets) En cours: une session a eu lieu en octobre 2002 (2 jours de formation/4 agents concernés).
	— Etudier un système de contrôle du temps d'appel téléphonique moyen pris par les utilisateurs avant d'être aidés par un agent			30/06/02	
6.6.	Stimuler la mobilité interne pour optimiser l'allocation des capacités internes (pas plus de 6 ans dans une fonction)		Jacques De Wit	15/06/03	Réduction du temps moyen des agents du WBRI dans une même fonction.
	— Préparer l'inventaire du nombre d'années des agents dans leur fonction			15/10/02	28/04/2003: les fiches individuelles (nombre d'années de présence dans les services) sont en cours d'établissement.
	— Définir les modalités du système (effet rétroactif, filières, publication des postes, lien avec les évaluations, ...)			15/12/02	
6.7.	Mettre en place un système de définition et de suivi de la réalisation des objectifs propres de chaque agent (« bien dans son job, bien dans sa peau »)		Jacques De Wit	31/12/03	Pourcentage des agents avec des objectifs fin 2002; taux de réalisation moyen des objectifs en juin et en décembre 2003.
	— Définir les modalités: objectifs indépendants ou dérivés des TBP, en cascade, liens à l'évaluation, système de récompenses, ...			30/09/03	Une évaluation des agents statutaires est en cours en 2003. Les modalités d'un nouveau système de définition et de suivi de la réalisation des objectifs propres de chaque agent seront précisées dans le cadre de l'évaluation suivante.

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
--	-------------	-------	--------------	---------------	-------------

Objectif 7: Mettre à disposition des agents de WBRI les formations facilitant la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques.

7.1.	Identifier et développer les modules de formation prioritaires (accueil, communication institutionnelle et interculturelle, informatique, langues, ...)	7.2.	Responsable formations: Ph. Schayniak	28/02/03 (lancer les nouveaux modules)	Evolution du nombre moyen de jours de formation par agent et du niveau collectif des compétences (évaluation interne)
	— Renforcer le service formation			30/09/02	
	— Revoir le système de gestion actuel de la formation (désigner quelqu'un qui ait vraiment le temps de s'occuper de la formation)		Philippe Suinen	30/09/02	Responsable formations: Ph. Schayniak
	— Identifier les besoins de formation en fonction des besoins des services (nécessite de définir les compétences requises)			31/10/02	
	— Coordonner avec Service Formation MRW+MCF			31/10/02	
	— Définir les modules prioritaires à développer			31/12/02	Schedule+: nombre de personnes formées en 2002 = ... (2 sessions) Orable: nombre de personnes formées en 2002 = ...
	— Décider de développer en interne (MCR, MCF ou WBRI) ou de sous-traiter à l'extérieur			30/01/03	
	— Lancer nouveaux modules			30/02/03	Début 2003: lancement des formations Word et Excel.
7.2.	Assurer la mise à niveau des compétences des agents respectivement aux matières de la CF ou de la RW	7.1.	Responsable formations	30/02/03 (lancer les nouveaux modules)	<i>Idem.</i>
7.3.	Généraliser la formule des « Midis » dans le domaine de la coopération et dans les autres secteurs (rencontre-débat mensuelle avec un expert)		Emy Spelkens + Alain Verhaagen	15/10/02	Evolution du nombre de « midis » 28/11/2002: R. Dehaybe 09/05/2003: R. Darboux.
	— Définir modalités (présences, régularité, lieu, formule, ...)			01/09/02	
	— Identifier orateurs pour prochains mois			15/09/02	

Objectif 8: Accroître le partage de l'expérience et des compétences de WBRI avec ses partenaires internationaux

8.1.	Définir et mettre en œuvre des modules de formation notamment en gestion de programmes transfrontaliers, qualité et évaluation de projets de développement, fédéralisme comparé (minorités)	7.1.	Philippe Renard	30/06/03 (lancer les nouveaux modules)	Evolution du nombre de réalisations par an.
	— Réaliser l'inventaire des formations existant dans les domaines relevant			31/10/02	Formation OMC — 28 et 29 novembre 2002 — 20 personnes formées (EIWB et directions générales concernées de la Communauté française et de la Région wallonne).
	— Restructurer l'ensemble			31/12/02	
	— Faire connaître les modules existants pour tester la demande			28/02/03	
	— Définir les modules prioritaires à développer			30/04/03	
	— Décider de développer en interne ou de sous-traiter			31/05/03	
	— Lancer nouveaux modules			30/06/03	

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
Objectif 9: Soutenir efficacement les acteurs wallons et francophones dans leur développement international					
9.1.	Assurer la traçabilité des demandes et dossiers		Jean-Pierre Robbeets	31/10/03	Groupe de travail réuni par J.P. Robbeets le 15/01/2003.
	— Evaluer le système d'indication actuel			30/11/02	
	— Evaluer les implications pour le futur système d'indication des besoins concernant la gestion de base de données (voir initiative 3.1.)	3.1.		29/02/03	
	— Définir les besoins (informatique plus au service de la comptabilité seule)			31/12/02	
	— Evaluer les logiciels/systèmes appliqués dans d'autres structures			30/10/02	25/11/2002: application du système Workflow à la DRI d'ici fin décembre 2002. Embryon d'un système Workflow global applicable ensuite à tout l'EJWB.
	— Sélectionner le logiciel/système			31/11/02	Réalisé: Oracle/Workflow.
	— Mettre en œuvre un pilote			31/05/03	C'est le système de suivi comptable des dossiers DRI qui constitue le pilote.
	— Evaluer le pilote			30/06/03	
	— Déployer			31/10/03	
9.2.	Réduire le délai des accusés de réception (maximum 2 semaines) et des réponses définitives (maximum 6 semaines) (dépend de l'initiative 2.1.)	2.1.	Alain Demaegd	30/06/03	Délais moyens pour les accusés de réception et les réponses définitives.
	— Prendre contact avec la cellule simplification administrative (A. Declerc) pour voir l'aide qu'il pourrait apporter, approches standard, ...			15/07/02	
	— Analyser les processus actuels			31/12/02	Règle générale: accusé de réception dans les 10 jours ouvrables. 21/01/2003: suite à la note interprétative adoptée par le GW le 19 décembre 2002, cette règle générale a fait l'objet d'un rappel par circulaire, de la mise à disposition des explications sur le réseau informatique, ainsi que de 2 séances d'information pour le personnel (23 et 24 janvier 2003). Par la même occasion, il a été rappelé que tout indicatage de sortie doit être lié à une référence initiale d'entrée. Dans l'état actuel de nos applications informatiques, ce moyen est le seul qui permette un contrôle. Il apparaît néanmoins que des questions restent non résolues en matière de traçabilité des documents indicatés. En conséquence, il semble utile de continuer à chercher les solutions avec l'aide d'un groupe d'utilisateurs.
	— Identifier les améliorations possibles			28/02/03	
	— Mettre en œuvre			30/04/03	
	— Etablir et mettre en œuvre un système de mesure et suivi systématique des délais	9.1.		30/06/03	Le suivi automatisé sera possible dans le cadre d'Oracle/Workflow (voir 9.1.).

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
9.3.	Faciliter les procédures d'introduction par voie électronique	2.1./9.1.	Alain Demaegd	30/06/03	Evolution du pourcentage de recours par voie électronique.
	— Prendre contact avec cellule e-gov (V. Peremans) pour voir l'aide qu'il pourrait apporter, les standards, ...			15/07/02	
	— Analyser les processus actuels			31/10/02	Janvier 2003 : un recensement de tous les formulaires et lettres-type est établi et diffusé à tous les membres du groupe de pilotage. Sur le site EIWB, il n'existe qu'un seul formulaire « intelligent », c'est-à-dire susceptible d'être complété et renvoyé par voie électronique (formulaire accueil EIWB). Son utilisation par les usagers est quasi nulle. A mentionner aussi parmi les formulaires « intelligents », le dossier de candidature Eurodyssée (via le site www.eurodysee.net) dont l'authentification se fait lors du premier entretien avec le responsable du programme. Un certain nombre d'autres formulaires sont disponibles en format téléchargeable et sont à introduire par la voie postale classique : — festivals, postes d'enseignants, bourses pour l'étranger, projets pour CMP sur le site WBRI; — 11 formulaires « jeunesse » sur le site www.lebij.be; — projets Interreg III sur le site www.interreg-fwf.org A mentionner encore : — les offres d'emploi APEFE et informations utiles pour les candidats; — l'accès à un certain nombre de formulaires via des liens vers d'autres sites; — la présence sur le site WBRI du règlement de cofinancement des ONG ou des textes de base des accords bilatéraux.
	— Identifier les améliorations possibles			31/01/03 (délai à revoir)	La généralisation des formulaires « intelligents » se heurte à une difficulté majeure : l'authentification de la signature. En attendant une solution à ce problème, plusieurs initiatives pourraient être prises : — Multiplier le nombre de formulaires téléchargeables sur le site; — Harmoniser leur présentation; — Accès plus direct aux formulaires via la page d'accueil WBRI; — Accès plus rapide aux liens qui renvoient à des formulaires sur d'autres sites; — Contact avec la cellule e-gov. Pour identifier les aides financières éventuelles.
	— Définir besoins en termes IT			28/02/03	
	— Mettre en œuvre			30/06/03	

	Initiatives	Liens	Responsables	Dates-butoirs	Indicateurs
--	-------------	-------	--------------	---------------	-------------

Objectif 10: Identifier et valoriser, dans l'intérêt des populations du Sud, les expertises wallonnes et francophones dans le domaine de la coopération au développement

10.1.	Développer et compléter la banque de données des expertises wallonnes et francophones pour le développement du Sud		Alain Verhaagen	30/06/03	Nombre de consultations de la banque de données
—	Réaliser l'inventaire des répertoires existants (exemple: technologies pour le Sud, enseignement technique et professionnel, ...)		Alain Verhaagen & Philippe Renard	31/12/02	28/04/2003: A. Verhaagen présente le concept, lequel « tourne » à titre expérimental sur un pays (Bénin). La proposition est jugée trop lourde et trop détaillée. A réexaminer en fonction de l'objectif principal (valorisation auprès de tiers de l'expertise WB).
—	Etablir le planning			31/03/03	
10.2	Aménager une unité « coopération au développement » avec le CGRI et l'APEFE, en ligne directe avec la CUD, les ONG et le futur Conseil W-B de la Coopération internationale		Philippe Suinen	31/12/03	Résultats de l'évaluation par — ou à l'initiative — du Conseil W-B de la Coopération internationale.

Objectif 11: Stimuler la coopération transfrontalière et interrégionale

11.1.	Mettre en place un guichet unique (première phase de l'initiative 4.3.) promouvant l'expertise wallonne et francophone en gestion de programmes transfrontaliers et interrégionaux (formations, conseils, ...)	12.1.	Jean-Pierre Robbeets	31/12/02	Evolution du nombre d'appels, demandes d'info, de formations, ...
—	Constituer un groupe de travail			01/10/02	Groupe de travail constitué. Inventaire des ressources existantes prêt pour fin avril 2003.
—	Etablir les liens de coordination avec l'AWEX			01/10/02	OK <i>Quid</i> liens vers les 3 sites internet des programmes transfrontaliers?
—	Définir l'offre en termes de formations, conseils, ...			31/10/02	Le groupe de travail proposera une définition de la notion de guichet unique.

Objectif 12: Accroître les cofinancements de l'Union européenne et autres organisations pour des projets autres que transfrontaliers et interrégionaux

12.1.	Clarifier les objectifs et renforcer la fonction de lobbying et d'information des services centraux, de la délégation auprès de l'UE et de la délégation à Genève		Jean-Claude Henrotin & Philippe Renard	30/06/03 (nouvelles modalités)	Evolution du montant total de cofinancement; Evolution de la cote moyenne des appréciations par les évaluateurs de programmes de l'UE et autres organisations.
—	Identifier les domaines prioritaires pour lesquels WBRI doit exercer un rôle de vigie (voir pupitre info — initiative 4.3. et 11.1.)	4.3./11.1.		31/12/02	Banque de données sur les aides européennes prête pour mi-juin 2003 (sous-site WBRI). Passerelles avec l'AWEX à l'examen pour l'information des entreprises.
—	Définir et mettre en œuvre nouveaux programmes d'activités et de modalités de fonctionnement des délégations			30/06/03	